

Journée des femmes

Le 8 mars, la retraite des femmes à 65 ans a été vivement critiquée.

Page x



Le SEV obtient deux victoires aux tpg

Le Front syndical tpg a obtenu que la directive des relèves soit suspendue. Par ailleurs, la CRCT a confirmé que la direction des tpg ne pouvait modifier le statut à sa guise.

Page 5



Assermentés!

Emotions garanties lors de l'assermentation des capitaines de la CGN.

Pages 8 et 9

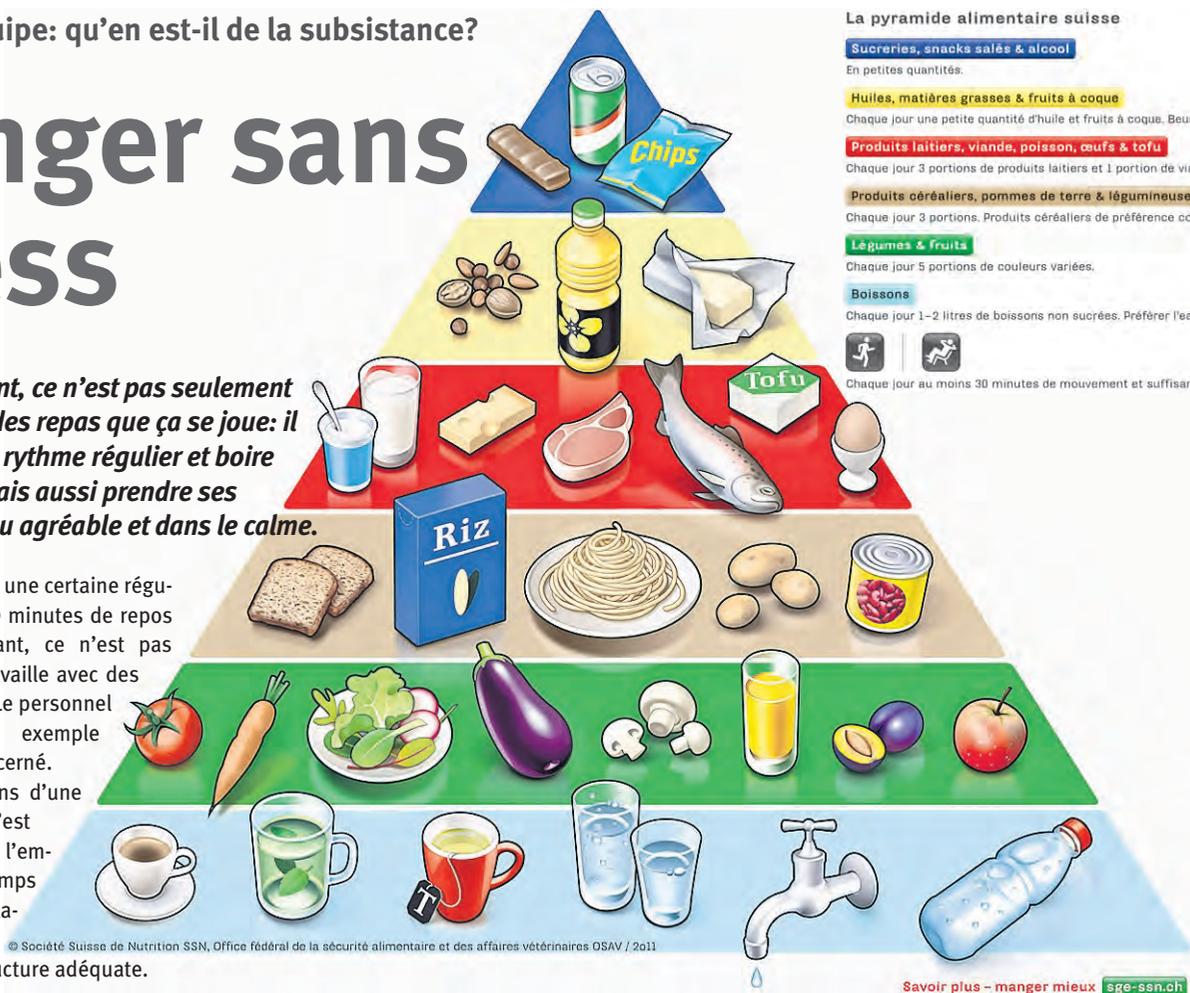
Travail par équipe: qu'en est-il de la subsistance?

Manger sans stress

Manger sainement, ce n'est pas seulement dans le contenu des repas que ça se joue: il faut manger à un rythme régulier et boire suffisamment, mais aussi prendre ses repas dans un lieu agréable et dans le calme.

Des repas équilibrés, une certaine régularité et au moins 30 minutes de repos dans un lieu plaisant, ce n'est pas évident lorsqu'on travaille avec des horaires irréguliers. Le personnel roulant est par exemple particulièrement concerné. Remplir les conditions d'une alimentation saine n'est possible que lorsque l'employeur laisse le temps nécessaire à ses collaborateurs et met à disposition l'infrastructure adéquate.

Pages 10 à 12



Le prochain *contact.sev* paraîtra dans 3 semaines

Pâques est souvent une période de grande affluence dans les transports publics: il y a ceux qui veulent encore profiter de la neige et ceux qui cherchent déjà les chaleurs du printemps. Nous souhaitons des fêtes de Pâques pas trop stressantes à tous les collègues qui travailleront et une bonne chasse aux œufs à ceux qui ont la chance d'avoir congé! Le prochain journal paraîtra le 7 avril, à savoir dans trois semaines.

L'USS a une nouvelle responsable du domaine de la formation

Le droit à la formation est essentiel



■ **Laura Perret Ducommun** est la nouvelle responsable «Formation» de l'Union syndicale suisse. Elle cite dans l'interview de ce numéro les dossiers qui l'occuperont en 2016, notamment le message sur la formation, la recherche et l'innovation (FRI), qui passe au Parlement cette année. Elle explique l'importance de la formation dans la vie professionnelle: main-

tenir une certaine employabilité est essentiel, surtout depuis que les carrières ne sont plus linéaires. Selon elle, les entreprises sont bel et bien responsables de former leurs employés pour qu'ils puissent faire face aux changements qui interviennent dans le monde du travail.

Interview pages 6 et 7

EN VITESSE

Révision LDT

Le Conseil national a adopté le 2 mars dernier à l'unanimité une révision de la loi sur la durée du travail. De nouvelles conditions de travail doivent s'appliquer aux employés des transports publics. Le dossier passe au Conseil des Etats. Le Conseil fédéral souhaitait que la réforme s'applique aussi aux travailleurs opérant pour le compte de tiers, s'ils exercent une activité déterminante pour la sécurité des chemins de fer.

Le SEV est satisfait de cette décision du Conseil national, puisque la révision prend en compte plusieurs de ses requêtes.

Accord trouvé

Des corrections seront opérées sur les salaires du personnel des locs engagé récemment chez P-OP-ZF. Les adaptations de salaire auront lieu le 1^{er} mai 2016. Elles concernent le personnel des locs engagé entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2012. Les collaborateurs concernés seront informés personnellement par écrit au cours du mois de mai 2016.

Les parties ont aussi convenu de compléter la BAR Personnel des locs. Les compléments concernent les trois points suivants: activités en dehors des tours, Briefingtool et appli LEA.

BLS: Cargo et Navigation bénéficiaires

BLS Cargo a pu augmenter son volume de trafic de près de 11 % l'an dernier. En raison du franc fort, cette hausse ne s'est pas reflétée de la même manière sur les finances. Toutefois, l'entreprise a pu terminer 2015 avec un léger bénéfice de 289 000 francs.

La navigation BLS a transporté quant à elle 1,03 million de passagers sur les lacs de Thoune et Brienz, en 2015, ce qui est davantage que l'année précédente. Elle obtient un léger bénéfice également.

Journée de la femme

La retraite à 65 ans ans? Non merci!

Aux quatre coins du pays, la Journée internationale des femmes a donné lieu à des manifestations plus ou moins suivies. A Genève, une lettre contre la retraite à 65 ans a été signée et sera envoyée à Alain Berset.

«Cher Monsieur Berset, Monsieur le Conseiller fédéral, nous vous adressons cette lettre que vous lirez peut-être si vous avez le temps. Nous avons reçu l'information que nous n'aurons la retraite qu'à 65 ans. Nous n'en voulons pas de cette mauvaise mesure. Nous ne voulons pas au nom de l'égalité confisquer du travail aux jeunes ou pointer au chômage. (...) Nous nous mobiliserons.» Cette lettre a été signée au terme du défilé à Genève le 8 mars dernier. Une lettre à fredonner évidemment sur l'air du «Déserteur» de Boris Vian pour s'opposer clairement au projet de Prévoyance 2020 du Conseil fédéral et du ministre de l'Intérieur.



Lettre géante à Alain Berset!

Les organisations syndicales et partis de gauche genevois ont réuni près de 100 femmes et hommes selon le modèle des «fausses» manifestations de droite. Vêtements chics, perruques blondes et ironie étaient de mise. «Egalisons l'exploitation», «Au boulot jusqu'au tombeau!» Une retraitée a commenté dans le *Courier* du 9 mars: «J'adore, mais c'est fou comme il est difficile de scander des arguments contraires à ses idées!» Le choix des «fausses» manifestations n'a d'ailleurs pas que des adeptes chez les femmes qui estiment au contraire qu'il s'agit de trouver un message plus clair et de ne pas reprendre des codes que l'on critique habituellement.

De Genève à Fribourg, en passant par Neuchâtel et Lausanne, la Suisse romande a tout de même tenu à rappeler l'importance de cette journée, même si la mobilisation reste difficile. Les regards sont désormais tournés vers le 14 juin 2016, 25 ans après le fameux 14 juin 1991...

Vivian Bologna

Actions, intérêts et espérance de vie menacent les perspectives de retraite

Les défaitistes savent y faire avec les caisses

Les retraités ainsi que ceux qui espèrent l'être un jour, sont inquiets face aux signes venus des entreprises de la finance: même les rentes existantes n'y sont plus sacro-saintes.

Même avant le début de la chute du cours des actions, il y avait eu des signes inquiétants venus de Zurich, en ce qui concerne l'avenir des rentes des caisses de pension. La Caisse de pension de l'entreprise de conseil PricewaterhouseCoopers PWC (oui, celle-là même qui va élaborer

des plans de démantèlement à CFF Infrastructure) va utiliser à l'avenir le modèle de rentes variables non pas uniquement sur les nouveaux retraités mais également sur les personnes déjà à la retraite. Elle brise ainsi un tabou: les rentes une fois promises sont, au niveau de la loi, intouchables. Il s'agit de droits acquis. L'entreprise affirme que cela ne concerne que la partie obligatoire du deuxième pilier.

L'autorité de surveillance du canton de Zurich a refusé l'adaptation du règlement. Elle a fait opposition mais PWC mène l'affaire au Tribunal administratif fédéral.

La «Neue Zürcher Zeitung» cite le gérant de la caisse de pensions, Josef Bachmann, qui dit cyniquement: «Nous ne souhaitons pas priver les retraités de quoi que ce soit, mais simplement faire moins de cadeaux.»

La PV SEV est fâchée

Le président central de la sous-fédération des pensionnés PV SEV, Ricardo Loretan, réagit horrifié; il craint cette manière arbitraire et met en garde contre une violation de la bonne foi. Loretan souligne: «La PV SEV s'oppose vigoureusement à toute réduction des rentes déjà promises.»

Pour le moment, ce sont les nouvelles rentes qui sont de plus en plus menacées. Une autre entreprise de la finance, Credit Suisse, a brusquement diminué ses prestations en matière de caisse de pension, et a baissé le taux de conversion de 6 à 4,865 %, ce qui revient à des diminutions de rentes d'environ un cinquième.

Conséquences perfides

Ici l'autorité de surveillance ne s'oppose pas, mais fait plutôt l'éloge de la vision à long terme des Conseils de fondation, vision qui suit le principe de capitalisation qui prévaut

Non merci!

AVSplus: un peu de justice réparatrice pour les femmes

Le 8 mars, la journée internationale de la femme a été l'occasion pour les activistes syndicales de distribuer dans toutes les grandes villes de Suisse un dépliant sur l'initiative AVSplus qui demande que l'AVS soit renforcée (le *8 minutes*). Accompagnées dans leur combat par des figures de boxeuses, elles demandent qu'«AVSplus donne plus de punch aux femmes!». Les syndicalistes de l'USS mettent ainsi le doigt sur le rôle central que joue l'AVS dans la prévoyance vieillesse des femmes. Car il n'y a que dans l'AVS que les femmes sont traitées à égalité avec les hommes et reçoivent des rentes aussi élevées. Elles perçoivent par contre moitié moins d'argent des caisses de pension que leurs collègues masculins et 38 % des retraitées doivent se contenter



AUGMENTONS LES RENTES PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE!



des seules rentes AVS. Voilà pourquoi il faut renforcer l'AVS. Les femmes ont donc tout intérêt à ce que la perspective dans la prévoyance professionnelle s'éloigne des caisses de pension pour se recentrer sur l'AVS. Elles luttent en outre contre l'élévation injuste de l'âge de la retraite des femmes ainsi que d'autres fantasmes de démantèlement brandis par le camp bourgeois dans le dossier de la prévoyance vieillesse. Et cela afin que l'égalité ne s'applique pas seulement pendant la vie

active, mais aussi ensuite. Dans le débat actuel, on oublie trop souvent que les femmes sont déjà désavantagées dans la prévoyance vieillesse: en raison de travail à temps partiel, d'interruptions de carrière et de bas salaires, beaucoup d'entre elles ne peuvent économiser suffisamment pour leur retraite. Ou ne peuvent même pas travailler jusqu'à 64 ans parce qu'elles s'occupent de leurs proches. Elles paient un lourd tribut en recevant des rentes d'autant plus basses.

uss

INFO

Exactement trois jours après la votation sur le deuxième tube routier au Gothard, le Conseil national a dû s'exprimer sur un postulat du Parti libéral-radical: le PLR demandait au Conseil fédéral de revoir l'objectif de transfert, donc de revoir l'application de l'Initiative des Alpes. Et revoir si signifie ici purement et simplement affaiblir. Le Conseil national a accepté ce postulat par 91 voix contre 90; les «oui» provenaient exclusivement de l'UDC et du PLR; tous les autres partis étaient de

«Il est évident qu'il n'y a aucune volonté politique d'appliquer fidèlement l'Initiative des Alpes.»

Peter Moor, rédacteur en chef contact.sev

l'avis que les déclarations des semaines et mois précédents à propos du transfert au Gothard, entendues également de la bouche de nombreux PLR, devraient au moins pouvoir perdurer quelque temps...

Les parlementaires et le Conseil fédéral sont par contre unanimes sur le fait que l'objectif de transfert (maximum 650 000 trajets de camions deux ans après l'ouverture du tunnel de base du Gothard) ne pourra pas être atteint; seuls quelques-uns, dont le secrétaire syndical SEV Philipp Hadorn, se sont exprimés en faveur de mesures supplémentaires qui puissent permettre d'atteindre cet objectif, au lieu d'accepter sciemment la violation de la Constitution et de la loi.

Le oui à ce postulat n'a pas de conséquences directes sur le Gothard: il est évident qu'il n'y a aucune volonté politique d'appliquer fidèlement l'Initiative des Alpes, surtout après le oui au deuxième tube. Et même la ministre des transports ne fait pas exception.

Ce n'est pas joli joli, mais ce n'est pas nouveau. Ce qui serait juste, c'est que le Parlement décide d'appliquer et de mettre en œuvre les lois existantes. Mais il aurait été cependant surprenant qu'il renonce à appliquer une autre règle du jeu politique: celui qui a la majorité impose son avis.

Le vent en matière de politique des transports souffle désormais dans une autre direction: le lobby routier est fort et fait beaucoup de bruit. Cela signifie que le fonds routier FORTA a toutes ses chances et que les transports publics sont affaiblis. Ils bénéficient de moins de défenseurs sous la Coupole fédérale depuis les résultats des élections de l'automne dernier.

Les élections sont la clé de tout. C'est pourquoi nous devrions déjà y réfléchir, même s'il reste plus de trois ans avant les prochaines!

Peter Moor/Hes

Magasins au ralenti, ventes en ligne à grande vitesse

Vous l'avez aussi remarqué: la vente de produits et de services connaît actuellement une mutation profonde, liée à la révolution du numérique, dont les effets se font déjà spectaculaires. Le commerce de détail est certainement le plus familier des secteurs d'activité économique, du fait de son omniprésence dans les villes et les quartiers et de son rôle dans la société. Car les magasins, vitrines pour l'offre de produits, reflètent aussi la demande des consommateurs, dont ils accompagnent les changements les plus significatifs et en tirent profit.

Ainsi, il y a une cinquantaine d'années, le commerce devenait distribution, adaptant ses structures et son front de vente à l'avènement d'une société de consommation massive. Les entreprises et succursales se sont regroupées, les grandes surfaces se sont multipliées, toujours plus grandes, offrant un assortiment de plus en plus diversifié.

De tels lieux de vente ne trouvant plus place dans les villes, ils les ont quittées pour s'installer en périphérie ou le long des autoroutes. Un déplacement rendu possible et profitable grâce à la mobilité croissante des consommateurs qui n'hésitent plus depuis longtemps à faire des kilomètres de voiture pour leurs achats hebdomadaires.

Les voyageurs des transports collectifs combinent aussi volontiers achats et déplacements. D'où la transformation progressive des principaux interfaces – stations de métro, gares ferroviaires, aéroports – en véritables centres commerciaux, le plus souvent mis au bénéfice d'horaires d'ouverture plus étendus que ceux prévus par la réglementation locale. Tout semble bien fonctionner pour le trio « distribution – consommation – mobilité ». Or voici que les résultats récemment publiés pour

2015 font pressentir un retournement de situation. Les ventes des principaux groupes, Coop et Migros en tête, sont en recul, léger, certes, mais le premier depuis de longues années.

De toute évidence, cette diminution répond en partie à une raison circonstancielle. L'envolée momentanée du franc fort et la persistance d'un taux de change favorable aux acheteurs payant en francs suisses a encouragé un tourisme d'achat qui a privé l'an dernier les magasins installés dans notre pays d'un chiffre d'affaires évalué à 10,7 milliards de francs. L'an dernier, 57 % des personnes résidant en Suisse se sont lancées au moins une fois par mois dans une « excursion-consommation » en zone euro, parcourant 73 km en moyenne. Et tandis que les touristes-acheteurs se pressaient dans les supermarchés et les hypermarchés d'Annemasse, de Weil am Rhein ou de Konstanz, ils affaiblissaient les commerces de Genève, de Bâle ou de Kreuzlingen.

Circonstance monétaire mise à part, le recul enregistré l'an dernier dans les ventes au détail tient à une évolution plus durable: la progression fulgurante du commerce en ligne, accessible sept jours et sept nuits par semaine aux clients connectés.

Lesquels savent repérer les sites les plus avantageux et trouver les produits, les articles et les services qui les intéressent, des œufs frais aux séjours en pays chauds en passant par les

vêtements, les appareils, les meubles et les modèles réduits de trains, de bateaux et déjà de drones. Seuls les plus puissants distributeurs peuvent assumer toute la chaîne des opérations commerciales, administratives et logistiques d'une vente sur catalogue en ligne. Les plus modestes doivent recourir à une plate-forme aux méthodes de gestion et de travail éprouvées, disposant de surcroît d'un réseau de distribution efficace, exploité par La Poste ou par une société privée.

S'il présente des avantages réels et séduisants pour les acheteurs, le commerce en ligne applique, selon des reportages concordants, des conditions de travail inspirées par le fordisme le plus rigoureux. Encore une branche économique et un modèle d'affaires dignes d'attirer l'attention des représentants du personnel et des négociateurs de conventions collectives qui finiront bien par s'imposer.

Mais les évolutions les plus offensives finissent toujours par se corriger elles-mêmes, du moins partiellement. On peut le parier sans risque: le commerce en ligne pur et dur finira par s'adoucir et par chercher le contact direct et personnel avec ses clients, à l'instar d'Amazon qui ouvre déjà des magasins aux Etats-Unis pour aller à la rencontre de ses acheteurs habitués ou espérés.

De manière générale, la révolution numérique entraînera une réaction analogue à celle que provoque la mondialisation. A force d'imposer le global et le lointain, on met en valeur le local et la proximité. Aux produits venus d'outre-mer, nombre de consommateurs préfèrent désormais ceux du terroir. Plutôt que la froide efficacité des achats en ligne, certains oseront le lèche-vitrine et la flânerie dans les rayons.

Yvette Jaggi



Abus en matière de salaires et de conditions de travail

Le Conseil fédéral ferme les yeux !

La pression sur les salaires et les abus commis par les patrons sont une triste réalité dans notre riche Suisse. Mais le Conseil fédéral ferme les yeux.

En décidant début mars de ne pas renforcer la protection contre les abus, le Conseil fédéral se range dans le camp des em-

ployeurs tenants d'une ligne dure et laisse les salarié(e)s se débattre avec leurs problèmes. Au Parlement de résoudre maintenant ces derniers. La même semaine, le Conseil national avait déjà dépassé le Conseil fédéral en acceptant la prolongation facilitée des contrats-types de travail proposée par le gouvernement.

L'USS a soumis de nombreuses propositions efficaces

pour lutter contre les abus. Ainsi, par exemple: le renforcement des conventions collectives de travail via la baisse du quorum des employeurs, des mesures pour améliorer la protection des travailleurs et travailleuses âgés, une hausse nette du nombre des contrôles des salaires dans les entreprises en Suisse ainsi qu'un registre donnant des informations sur les entreprises qui

paient correctement leur personnel et celles qui pratiquent la sous-enchère salariale. Le renforcement des CCT a aussi été demandé par les employeurs de la Suisse latine et des branches artisanales. L'USS juge important que la Suisse ait à l'avenir aussi des relations structurées et stables avec son principal partenaire économique, l'Union européenne. Les accords bilatéraux

doivent par conséquent être sauvegardés. Il est évident qu'ils doivent en même temps profiter aux travailleurs et travailleuses. A cet effet, il faut garantir en Suisse le versement de salaires suisses et le respect des conditions de travail locales. Seules des mesures de protection efficaces assureront demain le soutien de la population à la voie bilatérale.

uss

TPG

Première victoire du SEV devant la CRCT

La section VPT-tpg avait saisi la Chambre des relations collectives de travail. La direction voulait modifier le statut du personnel sans négocier avec les syndicats. La CRCT vient de donner raison au SEV!

Un règlement de parking modifié sans l'aval des syndicats, des congés sur primes (Npay) plus difficiles à obtenir et des repos D mis à mal. Ces trois objets relèvent du statut et ne peuvent être modifiés à sa guise par la direction. Et la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) que le SEV avait saisie vient de lui donner raison. «Le président de la CRCT, l'ancien conseiller d'Etat Laurent Moutinot, a rappelé à la direction des tpg qu'elle devait négocier ces points avec les syndicats», indique Valérie Solano, secrétaire syndicale en charge du dossier, au sortir de la séance de la CRCT du 10 mars dernier. Le président de la CRCT a aussi rappelé à la direction des tpg qu'il y a deux ans, il avait expliqué à l'ancienne présidente du conseil d'administration qu'il fallait négocier. Et que ça s'était terminé par une grève mas-

sive. Du coup, la première négociation aura eu lieu ce mercredi 16 mars.

Jeudi dernier, c'est le directeur général Denis Berdoz, le responsable de l'exploitation Marc Châtelain et le responsable RH Nicolas Charbonnier qui ont été informés par Laurent Moutinot. Auront-ils mieux reçu le message que l'équipe

dirigeante de 2014? La communication – et ça a son importance – n'est pas restreinte, malgré les doléances de la direction qui estime que votre journal syndical est aussi public que la Tribune ou Le Courrier...

Une autre séance à la CRCT est d'ores et déjà prévue le 14 avril. **vbo**

INFO

Autre victoire, la suspension de la directive des relèves!

Victoire d'étape obtenue lundi 7 mars par le Front syndical tpg face à la direction de l'entreprise qui a décidé de suspendre l'application d'une directive qui a mis le feu aux poudres chez le personnel de conduite, l'IDS 189/01

Une colère pour le moins justifiée vu la teneur de la directive: le personnel déjà surchargé aurait dû annoncer les retards sur la ligne et du coup certains arrêts ainsi que le changement de conducteur ou de conductrice. Le personnel a exprimé des craintes en lien avec des éventuelles agressions, notamment en soirée. D'autres, pour des raisons d'élocution ou de timidité, ne

mouraient pas forcément d'envie de s'adresser à l'ensemble des passagers. Le responsable de l'Exploitation Marc Châtelain a entendu les fortes critiques des syndicats et du personnel qu'il a rencontré personnellement: «Nous avons décidé de revoir cette instruction qui sera ensuite adaptée, remplacée ou supprimée le cas échéant. Dans l'intervalle, l'IDS 189/01 peut être considérée comme facultative. Vos expériences, commentaires ou suggestions en rapport avec cette IDS sont évidemment les bienvenus.» Pour le Front syndical, la directive ne doit plus être appliquée. **vbo**

Ateliers de Bellinzone

Pétition pour les « Officine »

L'association « Giù le mani dall'Officina » et les représentants du personnel sollicitent désormais le soutien populaire, via une pétition.

La pétition demande aux CFF de prendre leurs responsabilités face aux promesses faites il y a un peu plus de

deux ans. L'entreprise avait en effet signé un accord sur différents points concrets en faveur des « Officine », qu'elle s'est bien gardée de respecter. Les CFF ont notamment réduit d'environ 30% le volume de travail commandé auprès des Ateliers. Ils n'ont pas non plus concrétisé les conditions d'autonomie de gestion qui auraient dû per-

mettre de batailler sur le marché, ni fourni des tâches à développer au nouveau centre de compétences. Tout cela relance les doutes quant aux réelles intentions des CFF. Pour protester, **une manifestation aura lieu ce samedi 19 mars**, dans l'ancienne «Pittureria» des Ateliers. **Gi/Hes**

CARNET DE BORD

La fin de l'or bleu ?

En Suisse, on a des barrages hydroélectriques qui changent l'or bleu en électricité, les manuels scolaires vantent l'autonomie énergétique. Qui aurait pu imaginer qu'une des entreprises chargées de la commercialisation de cet « or bleu » puisse mettre en vente une partie de son parc hydroélectrique devenu trop cher? Les analyses que l'on peut lire ou entendre pointent la libéralisation trop partielle du marché de l'électricité ou encore la sclérose dont aurait été atteinte la Suisse dans ce domaine.

Je dois dire qu'en lisant ces nouvelles, j'ai été fort atterré: j'ai donc recherché des informations sur la construction de ces barrages. Les archives de la RTS m'ont remis en mémoire les centaines d'ouvriers, essentiellement des Italiens, qui étaient venus construire la Grande Dixence, Hongrin, Mattmark (où 88 ouvriers ont été tués par un



glissement de terrain), et les politiciens et les poètes ébouriffés par ces réalisations et qui se voyaient pour toujours à l'abri des besoins en électricité. Les investissements publics ont été gigantesques, certains investissements privés conséquents. Cela devait assurer un avenir énergétique hydroélectrique, durable et non polluant à la Suisse. Si cet investissement a suscité des débats, il n'a finalement été accepté que grâce à ces promesses d'un avenir radieux.

L'idée que les entreprises produisant et distribuant l'électricité, comme il y en a tant en Suisse, doivent être mises en concurrence pour être plus efficaces et moins chères ne se base pas sur une approche empirique ou sur une expérience qui justifierait qu'on libéralise. L'électricité en Suisse ne grève pas les budgets et l'augmentation est très modérée, voire insignifiante la plupart du temps. Baisser les prix n'est donc pas une priorité. De plus, la libéralisation partielle n'a eu aucun des effets annoncés. Le « partiel » n'est pas la raison de cet échec, car là où la libéralisation est accomplie, notamment en Grande-Bretagne où six opérateurs se partagent 95% du marché, les baisses de prix de gros (prix spot) sont faiblement répercutées en aval (prix de détail). A contrario, les hausses de ces mêmes prix spot sont intégralement et systématiquement répercutées au détriment des consommateurs britanniques. Si c'est la multiplicité des petites entreprises d'électricité qui se partagent le marché qui doit être la raison de la libéralisation, l'entreprise dont il est question exploite deux centrales nucléaires (Gösgen et Leibstadt) et des centrales thermiques conventionnelles en Hongrie, République tchèque, France, Italie, Allemagne... ce n'est pas tout à fait la définition d'une PME.

Personnellement, je ne peux m'empêcher de penser que se débarrasser ainsi d'infrastructures ressemble à ce que produit invariablement le libéralisme: l'investissement est à la charge de la communauté, les profits vont dans la poche des actionnaires. Mais peut-être est-ce un défaut professionnel que de voir le diable dans les détails!

Valérie Solano

A voir: rts/archives > chercher « barrages »

Domaine de la formation à l'USS



« La formation permet de maintenir l'employabilité »

Laura Perret Ducommun vient de succéder à Véronique Polito comme secrétaire centrale en charge de la formation et de la politique de la jeunesse à l'Union syndicale suisse (USS). Son métier? La défense des intérêts des travailleurs et travailleuses en matière de politique de la formation. Cette docteur en informatique âgée de 39 ans a déjà une longue expérience professionnelle derrière elle. Elle explique ici ses objectifs dans son nouveau job et fait un tour d'horizon des dossiers actuels dans le domaine de la formation.

■ **contact.sev:** Laura Perret Ducommun, vous venez de prendre vos fonctions au sein de l'USS. Quels dossiers se trouvent sur votre bureau?

Laura Perret Ducommun: Il y a notamment la mise en œuvre de la loi sur la formation continue dont le Conseil fédéral vient d'approuver l'ordonnance. La loi et l'ordonnance entreront donc en vigueur en

2017. Cela concerne la promotion de la formation continue en Suisse. Sinon, il y a également le message FRI (sur la formation, recherche et innovation) qui concerne la période 2017-2020. Il s'agit d'un montant de 26 milliards qui vient d'être approuvé par le Conseil fédéral. Ce message passera devant le Conseil national lors de la session d'été et devant le Conseil des

Etats lors de la session d'automne.

■ **Et l'USS estime que ce montant est suffisant?**

Alors non, pas du tout. Il y a eu des coupes à raison de 555 millions de francs, ce qui représente à peu près 20% du budget. Le Conseil fédéral a fixé des grandes priorités et les moyens alloués ne suffi-

■ **« La taille du gâteau n'est pas assez grande en rapport avec les priorités annoncées. Il n'y a pas de cohérence. »**

ront pas. Le risque est de voir les différents secteurs (Hautes Ecoles et formation professionnelle par exemple) défendre chacun leurs intérêts alors qu'il faudrait plutôt se mettre ensemble pour défendre un montant plus élevé. La taille du gâteau n'est pas assez grande en rapport avec les priorités annoncées. Il n'y a pas de cohérence.

■ **D'autres dossiers en suspens?**

Oui, la suite du 9 février 2014. Notre but est de réintégrer le programme Horizon 2020. En signant l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie tout récemment, la Suisse a mis toutes les chances de son côté pour as-

surer la pleine participation de la Suisse au programme de recherche européen Horizon 2020 (auquel les chercheurs suisses n'avaient qu'un accès partiel jusqu'à fin 2016) ainsi qu'au programme d'échange d'étudiants Erasmus+. Il s'agit d'un enjeu très important.

■ **La formation va de l'école obligatoire à la formation**

continue, en passant par le secondaire et le tertiaire. Avez-vous des dossiers qui touchent l'école primaire par exemple?

En Suisse romande, le gros dossier, Harnos, est finalisé et mis en place. En Suisse allemande, plusieurs parlements cantonaux doivent encore se prononcer sur le projet «Lehrplan 21». Cette harmonisation du parcours scolaire contribue à favoriser l'obtention ultérieure d'un titre du secondaire II. Actuellement, 95% des jeunes entre 16 et 25 ans obtiennent un titre du secondaire II (la période après l'école obligatoire) ou au-delà. L'objectif fixé il y a quelques années par les partenaires sociaux a été obtenu mais il faut réussir à

maintenir ce taux. Il y a encore environ 600 000 personnes en Suisse, chez les adultes, qui n'ont pas de formation de type secondaire II. Ce sont ces travailleurs-là qui sont congédiés en premier lors de vagues de licenciements. Et ce sont aussi eux qui ont le plus de difficultés à retrouver du travail par la suite.

■ **L'USS est-elle également favorable à l'horaire continu, qui facilite la conciliation vie professionnelle et vie familiale?**

Oui, bien sûr. Nous sommes favorables à toutes les mesures qui peuvent faciliter cette conciliation travail/famille et améliorer l'accès des femmes au marché du travail. Mais nous sommes peu actifs à ce niveau-là puisque l'offre est avant tout cantonale et communale.

■ **Concrètement, quelles sont vos activités au quotidien?**

Je fais partie de quelques commissions fédérales où je défends les intérêts des travailleurs dans le secteur de la formation. J'accompagne également des projets, comme le renforcement de la formation professionnelle supérieure. J'ai aussi des tâches d'information et de coordination au



Laura Perret Ducommun, une hyperactive qui sait jongler entre famille, travail et politique.

■ **« C'est de la responsabilité de l'employeur de prévoir ce genre de transition, d'anticiper et de former son personnel dans l'optique du changement. »**

sein de l'USS. Je fais partie de commissions réunissant les différents syndicats affiliés et collabore donc avec les responsables de la formation de ces syndicats, qui ont parfois des attentes différentes. Je m'occupe également de rédiger les réponses aux consultations fédérales.

■ **J'imagine qu'il y a aussi une bonne part de lobbying...**

Exactement! Je dois régulièrement aller discuter avec les parlementaires fédéraux et les associations professionnelles afin de trouver des consensus et des solutions communes. L'objectif concernant le message FRI, par exemple, est d'obtenir le paquet le plus favorable possible, donc d'augmenter le montant de 26 milliards et d'augmenter également le taux de crois-

sance qui n'est fixé qu'à 2% alors qu'il était encore à 6,3% entre 2008 et 2012.

■ **Des thèmes qui vous tiennent particulièrement à cœur dans ce nouveau job?**

Le message FRI, qui sera «le gros morceau» de l'année. Un dossier qui aura des conséquences sur les quatre années à venir. Il y a également la mise en œuvre de la loi sur la formation continue, qui a des incidences sur le financement de l'institut de formation des syndicats movendo. L'initiative visant à combattre la pénurie de personnel est également importante à mes yeux. Il s'agit d'axer notre effort sur des domaines où il manque du monde, comme la santé ou les domaines techniques (mathématiques, informatique, etc.). D'ailleurs la loi sur les professions de la

santé va également passer au Parlement cette année. Elle est importante face au manque de main-d'œuvre dans ce secteur.

■ **Votre parcours est plutôt atypique puisque, au départ, vous êtes docteur en informatique.**

Je me suis éloignée du monde universitaire car la recherche en informatique avait un impact insuffisant sur la société de mon point de vue. Il me semblait que les travaux de recherche n'apportaient pas de plus-value concrète aux citoyens. Et cet aspect me manquait. J'ai commencé par travailler à l'introduction des nouvelles technologies dans les écoles du canton de Neuchâtel. Ensuite j'ai enseigné l'informatique dans différentes écoles (HES, ES, universités) durant dix ans. J'ai donc

bifurqué vers la formation assez rapidement.

■ **On se forme durant toute la vie désormais, n'est-ce pas?**

Oui, avant les travailleurs avaient des carrières linéaires. Maintenant certains changent cinq à six fois de métier. Certaines professions disparaissent, d'autres apparaissent. L'objectif est que chacun acquière des compétences qui lui permettent d'évoluer dans son domaine et même au-delà. La formation permet de maintenir une certaine employabilité qui facilite l'intégration dans le monde du travail.

■ **Les syndicats se battent parfois en vain pour des postes de travail qui disparaissent, car c'est le métier même qui disparaît.**

C'est selon moi de la responsabilité de l'employeur de prévoir ce genre de transition, d'anticiper et de former son personnel dans l'optique du

changement. Il faut que l'employeur les aide à développer au sein de la même entreprise. Le droit à la formation est pour moi essentiel et les CCT sont là pour l'ancrer.

■ **Comment êtes-vous arrivée à l'USS?**

Durant mes études déjà, j'étais active dans le domaine de la politique universitaire, cela durant sept ans. Je pratiquais une sorte de «syndicalisme étudiant». J'ai adhéré au Parti socialiste en 2004, car c'était le parti qui correspond le plus à mes convictions. Déjà depuis l'année 2000, je suis syndiquée au SSP. Lorsque j'ai vu la possibilité de marier mes deux domaines de prédilection, la formation et le syndicalisme, j'ai saisi l'occasion et me voilà responsable du secteur formation au sein de l'USS.

Propos recueillis par
Henriette Schaffter

BIO

Laura Perret Ducommun réside à Savagnier, dans le Val-de-Ruz (NE). Agée de 39 ans, elle est mariée et maman de deux jeunes enfants de 4 et 2 ans et demi.

Née en Roumanie, elle est venue dans le canton de Neuchâtel avec ses parents à l'âge de 8 ans, en 1985. Quelques jours après son arrivée en Suisse, elle commence l'école en ne sachant pas un mot de français! De la Roumanie, elle se souvient des hivers très froids, durant lesquels il fallait dormir tous dans la même pièce pour se réchauffer, et des magasins vides (c'était l'époque communiste).

Après de longues études et un doctorat en informatique à

l'Université de Neuchâtel, elle se tourne vers l'enseignement et la formation.

Elle travaille désormais à 80% comme secrétaire centrale à l'USS depuis début février 2016. Auparavant, elle a été cheffe de service au SEFRI (secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) de 2011 à 2016.

Elle est entrée au SSP en 2000, alors qu'elle était assistante. En 2004, elle adhère au Parti socialiste et passe deux législatures au législatif de sa commune d'alors, Rochefort. Elle siège également pendant deux ans au Grand Conseil neuchâtelois et était candidate au Conseil national à l'automne dernier.

Assermentation à la CGN

Ô capitaine, mon capitaine!



L'assermentation des capitaines, ce moment si particulier (voir en page 9). Le 10 mars, Alain Mazoyer et Marc Formosa ont atteint ce grade. Ils ont reçu la casquette de capitaine des mains du président du conseil d'administration Rémi Walbaum (ci-contre).

Une fois ce moment solennel passé, Marc Formosa, président de la section VPT et joyeux luron s'il en est, a coiffé le président du SEV Giorgio Tuti de la fameuse casquette. Stéphane Montagero, représentant du personnel au CA, s'est joint à eux (ci-dessus). Comme les capitaines sont une grande famille, ils ont immortalisé le moment.

vbo



Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)

Deux nouveaux capitaines et un « nouveau » directeur



Moment solennel s'il en est. Alain Mazoyer et Marc Formosa ont prêté serment le 10 mars. Emotions.

Il y a des jours qui comptent plus que d'autres dans la vie professionnelle. Alain Mazoyer et Marc Formosa ont vécu un de ces moments qui marquent, qui touchent. De ces instants qui vous serrent la gorge, vous font trembler les jambes et les mains, vous poussent à essayer de garder la maîtrise de ces émotions naissantes. C'était le 10 mars dernier en fin de matinée sur le «Lausanne» amarré à Ouchy.

Près de 200 invités: la famille, les collègues et les dirigeants de la CGN, les amis, la presse, les autorités, le président du SEV Giorgio Tuti et le secrétaire syndical Tony Mainolfi embarquent pour l'assermentation de deux nouveaux capitaines. Des mots, des discours, mais pas de ceux où il suffit d'inverser un prénom et qu'on peut recycler à la prochaine assermentation. Pas de ceux que l'on écrit devant la télévision. Non, tant le président du Conseil d'administration Rémi Walbaum que le représentant du personnel au CA Stéphane Montagero ont su dresser des portraits touchants et fidèles. « Marc Formosa, vous êtes un passeur d'émotions. Je vous souhaite de rester vous-même », a souligné

Rémi Walbaum. Qui a aussi surpris l'auditoire en qualifiant Marc Formosa de directeur. C'est que le nouveau capitaine d'origine basque est aussi le président de la section SEV, qui flirte avec un taux de syndicalisation de 100%: « On a coutume de dire qu'à la CGN c'est le syndicat qui commande... »

Pour Alain Mazoyer, Stéphane Montagero a rappelé que « quand vous ne naviguez pas, vous attrapez votre planche à voile pour aller tirer quelques bords. Et plus cela tabasse, plus c'est sportif, plus vous vous éclatez... Nous pouvons presque dire que même lorsque les bateaux sont arrêtés à cause du vent, il y a encore un capitaine sur le lac. » Les capitaines prennent le relais. Toujours avec les mots, en chanson cette fois: « Ils ont la mer devant, la mer derrière, la mer partout. » Et quand les capitaines tiennent la barre, il ne perd pas le nord. Après le repas, les capitaines restent entre eux. « Ce qui se dit et se fait sur le bateau reste sur le bateau », selon la devise consacrée. Ce huis-clos, explique un capitaine, « c'est l'occasion de se retrouver sans les membres de la direction. L'un des seuls moments de l'année.

Un rituel où les plus anciens transmettent les codes et les anecdotes aux plus jeunes. » Et ces rituels, dans la famille de la CGN, ça marque. *Vivian Bologna*

A voir aussi le « Couleurs locales » du 10 mars de la RTS.



UNE CCT EN NÉGOCIATION

Parler de l'assermentation à la CGN offre une raison toute particulière d'évoquer les négociations actuelles entre le SEV et la direction de l'entreprise. Au centre des débats, le renouvellement de la CCT avec de gros enjeux. « Et dans une entreprise où le taux de syndicalisation est aussi important, les attentes des membres sont très fortes », explique Tony Mainolfi, secrétaire syndical SEV en charge du dossier. Avec près de 95% de taux d'organisation, il n'y a pas que le SEV qui est sous pression. La direction sait que le syndicat a du poids. Les négociations se concentrent notamment sur les questions liées à la transformation de la grille salariale. « Il s'agit notam-

ment de réduire les disparités en termes de progression salariale qui existent entre les différentes catégories professionnelles », explique Tony Mainolfi. Le président de la section, Marc Formosa complète: « L'entreprise a énormément évolué ces dernières années puisque l'offre de navigation se décline désormais sur l'année entière en raison des courses pour les travailleurs frontaliers. La grille salariale doit tenir compte des conditions hivernales. Par ailleurs, les salaires du personnel non navigant sont actuellement bloqués à l'échelon 6 sans évoluer jusqu'à la 20^e année. Une solution est à l'étude et donne de bons espoirs à nos collègues non

navigants dont le taux de syndicalisation a bien évolué. Leur union a permis de récolter leurs doléances largement justifiées et de les argumenter auprès de notre direction pour notre future CCT. » Les négociations portent aussi sur le cahier des revendications « pour améliorer les conditions de travail du quotidien. Ces revendications visent à mieux tenir compte de la pénibilité du travail et à revaloriser certaines indemnités », ajoute Tony Mainolfi. Le SEV ne s'est pas fixé de limite temporelle pour arriver à un accord. « Nous voulons une très bonne CCT. Pas question de bâcler. » Il n'y a pas le feu au lac, en somme. *vbo*

Protection de la santé

« Il est très important de pouvoir apprécier le repas en toute tranquillité et avec tous ses sens. Une pause d'au moins une demi-heure dans un endroit paisible, éventuellement en agréable compagnie serait l'idéal... »

Nadia Schwestermann, conseillère en nutrition



Bien se nourrir est important

Economiser sur l'alimentation du personnel a des conséquences négatives sur la santé de celui-ci. Mais les employés ont aussi leur responsabilité à ce sujet. Et les besoins individuels doivent être si possible pris en compte.

« Le SEV cherche activement avec les employeurs une solution rapidement applicable pour le ravitaillement des collaborateurs travaillant dans des tours irréguliers, là où il n'y en a pas encore. Il faut toutefois veiller à ce que ces possibilités de ravitaillement soient en tout temps disponibles et pas seulement de 7h à 20h. » C'est le contenu de la demande de la proposition K15.004 (« Alimentation et ravitaillement des collaborateurs lors de tours de travail irréguliers ») remise par la Commission des femmes SEV lors du dernier congrès et acceptée par celui-ci en mai dernier. L'argumentation parle d'une problématique concrète: « Dans de nombreux lieux de pause, il

manque aujourd'hui des cantines et les gens doivent aller au restaurant ou au supermarché. Cette offre peut être appréciable lorsque ces derniers sont ouverts, mais il en va autrement pour les collaborateurs qui doivent manger en dehors des heures d'ouverture ou qui se retrouvent, lors de la fermeture hebdomadaire des restaurants, devant des portes closes. »

Des solutions individuelles
Comme les besoins et les habitudes sont très hétérogènes selon les lieux, il n'y a pas de solution générale pour tous, mais « il faut des solutions qui soient aussi cautionnées par les personnes directement concernées et adaptées aux conditions locales, et qui puissent être financées par tous », com-

me indiqué dans l'argumentaire de la proposition. Le comité SEV s'était prononcé pour cette proposition, même si « en principe, les commissions du personnel sont responsables de ce sujet ». contact.sev a donc demandé à la Commission des femmes mais aussi aux Commissions du personnel (CoPe) comment ils entendaient améliorer l'alimentation des travailleurs irréguliers aux CFF et contrer les détériorations des infrastructures existantes.

Commencer par le plus urgent
« Nous ne demandons pas du luxe », souligne la secrétaire syndicale Lucie Waser, responsable de la Commission des femmes. « La priorité est d'apporter des améliorations là où il n'y a aucune offre de repas pour le personnel roulant, ni même un local de pause. » Le personnel des locs de Cargo est concerné pour certaines desti-



Des espaces vides à la place des sandwiches à la gare de Zurich (Nordtrakt), dimanche 17 janvier 2016 au matin.

nations (voir encadré). Deuxièmement, on pourrait améliorer l'offre dans certains lieux avec très peu d'efforts.

Automates Selecta
Par exemple, le remplissage des automates Selecta pose problème: cela devrait pouvoir être réglé. Et l'offre devrait être plus adaptée aux besoins et aux goûts des utilisateurs. « Il devrait y avoir quelque chose pour les végétariens. » L'offre Selecta est également problématique pour Janine Truttman, agent de train biennoise: « Il n'y a pas autant de variété à Bienne et à Lausanne qu'à Genève ou Saint-Gall. Il n'y a pas partout des menus tout prêts à réchauffer. De manière générale, j'aimerais bien qu'il y ait davantage de salades, comme une tomates-mozzarella ou une César. » Andrea-Ursula Leuzinger, mécanicienne de locomotive au Trafic Voyageurs à Zurich, estime que l'offre est souvent lacunaire. Elle ne supporte pas trop les menus tout prêts et les sandwiches à cause des sauces. A Zurich, le problème d'approvisionnement a été très important à une certaine période, lors des week-ends, mais cela s'est amélioré il y a un an grâce à l'intervention de la CoPe. Mais les sandwiches sont parfois quand même absents (voir photo) et les panes ne sont pas toujours réparées rapidement. La CoPe est intervenue auprès de Selecta il y a un an en raison

des nombreuses réclamations, confirme Ruedi Baumann, responsable du domaine social à la CoPe Trafic Voyageurs. Avant les jours fériés surtout, les automates sont maintenant mieux achalandés et il n'y a dès lors quasiment plus eu de réclamations. On peut annoncer les pannes 24 heures sur 24 à la centrale téléphonique de Selecta qui devrait réparer les appareils également durant le week-end. C'est ce qui est prévu par le contrat de Selecta avec les CFF. Suite à la renégociation d'il y a deux ans (avec la CoPe), 180 distributeurs d'eau ont été installés, mais il semblerait qu'ils ne fonctionnent pas toujours bien, comme l'a appris contact.sev. Il faut avertir la CoPe lorsque le service laisse à désirer. Selecta a tenté des essais avec des salades, des tomates et des menus tout prêts, mais cela n'a pas été un succès et ces denrées périssables sont restées dans l'automate, explique Thomas Walter, président de la CoPe Surface Gestion du Trafic (P-VM). La CoPe se déclare toutefois ouverte à toute suggestion.

Economiser dans les cantines
Toutes les personnes interrogées regrettent que plusieurs cafétérias (financées également par la Poste) aient été fermées ces dernières années, comme à Bienne, Chiaso, Coire, Romanshorn ou Winterthour, ceci en lien avec des suppressions de postes

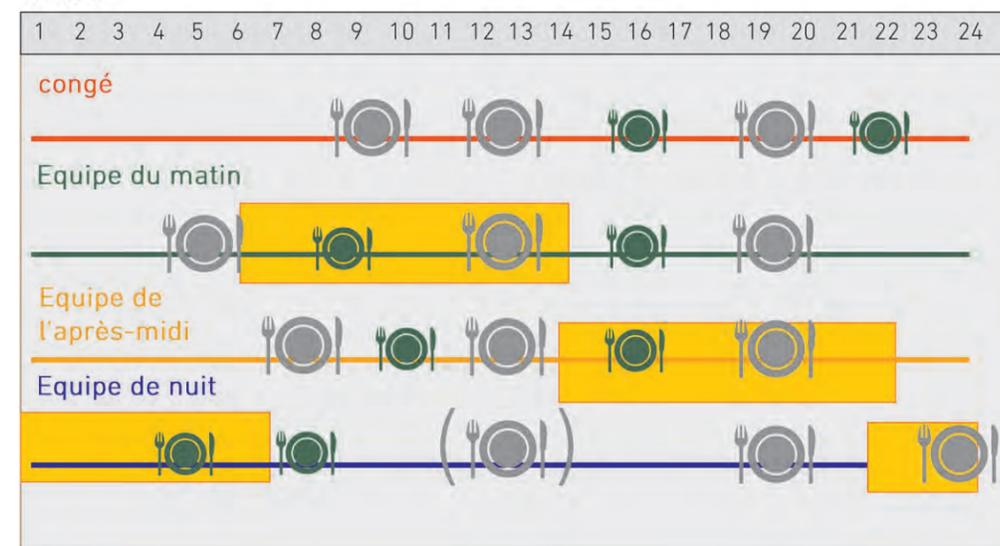
dans ces lieux. Tous souhaiteraient des cafétérias ouvrant tôt et fermant tard, comme à Zurich ou à Erstfeld. Mais les CFF ne veulent plus dépenser pour la restauration du personnel et insistent sur la rentabilité, ce qui a des conséquences sur les heures d'ouverture des dernières cafétérias existantes.

La CoPe cherche désormais des possibilités de coopération avec les restaurants dans ou aux alentours de la gare, en négociant des menus avantageux (dans les buffets de gares comme à Bâle ou à Winterthour) et, lorsque c'est possible, des places réservées (à Brigue par ex.). Les CFF ne sont d'accord pour communiquer que les contrats officiels passés avec ces restaurants. Le personnel apprend donc certains accords informels au hasard des conversations...

Locaux de pause

Nos deux membres de la CoFem soulignent l'importance d'avoir des locaux de pause proches, agréables, équipés de fours à micro-ondes, etc. pour pouvoir manger dans le calme et hors du flot de voyageurs (surtout pour le personnel des trains), même si le temps imparti est court. Là où Selecta ne propose rien, certains prennent leur propre pique-nique, surtout lorsque les pauses ont lieu en dehors des heures d'ouverture de magasins et restaurants. **Fi/Hes**

heure



heures de travail
plat principal collation

Le système digestif aime la régularité. Pour tous les horaires de travail confondus, il faudrait donc s'en tenir à des heures de repas fixes. Graphique tiré de « Manger lorsque les autres dorment », guide pratique pour les travailleurs de nuit ou avec des services irréguliers, rédigé et édité par Nadia Schwestermann, Nutriteam (avec le soutien de la Société Suisse de Nutrition (SSN), Berne, 2012. Peut être commandé sous www.sge-ssn.ch/shop.

Bien se nourrir demande planification et infrastructure

« Etre organisé, c'est le b.a.-ba »

Nadia Schwestermann, diététicienne BSc et directrice de Nutriteam Sàrl à Berne, recommande aux employés de planifier leurs repas et aux employeurs de mettre à disposition de leurs collaborateurs l'infrastructure nécessaire leur permettant de bien s'alimenter.

contact.sev: Vous recommandez de prendre les repas toujours à la même heure, que l'on travaille le matin, l'après-midi ou la nuit. Pourquoi?

Nadia Schwestermann: Un rythme régulier maintient la glycémie dans les limites de la faim et de la saturation et permet une capacité de rendement constante. De plus, une répartition régulière des repas favorise la digestion. Ensuite, prendre ses repas à un rythme régulier aide notre



horloge interne à se synchroniser, ce qui a pour effet que nous nous sentions en meilleure forme. Etre régulier ne veut pas dire que nous devons grignoter quelque chose toutes les dix minutes; non, cela serait mauvais pour le métabolisme. Cela signifie plutôt que nous devons planifier les repas principaux et les collations à heures régulières (voir graphique ci-dessus). Cela est possible pour tout un chacun mais en tenant compte du bon sens et du chronotype de chaque individu: une personne du matin n'a en règle générale aucun problème à prendre le petit déjeuner tôt le matin, ce qui n'est pas le cas pour une personne du soir. Si cette dernière travaille le matin, elle peut sauter le petit déjeuner et prendre son premier repas au travail. Celui-ci peut être un peu plus conséquent

pour commencer la journée avec assez d'énergie.

Lorsqu'on travaille de nuit, faut-il se lever pour prendre le repas de midi?

Ici aussi, il faut prendre en compte les besoins individuels. Si quelqu'un a une famille, il est peut-être préférable de se lever pour manger en famille, car manger est aussi un acte social. Après quoi, une sieste ou une mini-sieste peut être indiquée. Pour quelqu'un qui vit seul, il n'est pas nécessaire de se lever et le repas de midi pourra être pris avec les quatre heures. L'expérience montre qu'à leur réveil, les employés qui effectuent un service irrégulier n'ont aucune envie de manger quelque chose de chaud ou de salé. Le premier repas peut très bien être un genre de brunch. Là aussi, il faut écouter ses propres envies. En fait, chacun de nous est le mieux à même de connaître son propre rythme, de savoir

ce qui le satisfait et ce dont il a besoin pour se sentir bien.

Est-il vrai que le meilleur snack, c'est de ne rien manger?

On ne peut pas généraliser comme ça, car une collation peut être judicieuse selon le genre de travail et les besoins individuels. Un agent de la manœuvre qui fournit un travail corporel plus pénible que quelqu'un qui travaille dans un bureau a besoin de plus d'énergie. D'autres ressentent qu'en respectant les trois repas, ils peuvent sans problème se passer de collation. Mais si la faim se fait soudain ressentir où que l'on se trouve, on est alors content d'avoir une petite provision de secours avec soi.

Est-ce une bonne idée de manger son sandwich en chemin, pour gagner du temps?

Pauses et alimentation saine pour les travailleurs par équipe ou de nuit: recommandations du seco

Conseils généraux

■ Que vous soyez de l'équipe du matin, de l'après-midi ou du soir, veillez à prendre vos repas le plus possible toujours à la même heure, de sorte que votre corps



Le **repas de midi** doit être composé à moitié de **légumes/salades, d'une portion moyenne d'hydrates de carbone** (pain, pommes de terre, riz, pâtes, semoule, millet, maïs) et d'une petite portion de **protéines** (yaourt, lait, séré, œufs, viande, poisson ou légumes secs). Utiliser l'huile avec modération pour la préparation.

Le **repas du soir** devrait avoir la même composition mais dans des quantités plus petites.

s'habitue à un rythme. Vous aurez plus de facilité à digérer vos repas et vous vous sentirez mieux. Prenez quotidiennement trois repas et deux ou trois collations. Vous évitez ainsi les fringales ainsi que les problèmes d'estomac et d'intestin.

■ Ne pas oublier de boire régulièrement et de préférence de l'eau minérale ou des infusions. Pour varier, on peut aussi boire de temps à autre des boissons light non sucrées. Il est très important de boire régulièrement et suffisamment. N'attendez pas d'avoir soif avant de boire!

Tour du soir (par ex. 14h–22h)

Dormez jusqu'à 7h ou 8h ou plus tard. Ne vous faites pas réveiller pour prendre le déjeuner. En revanche, si vous vous réveillez spontanément, profitez-en pour **déjeuner** de façon à ne pas perturber le rythme de votre corps.

Si vous avez déjeuné tôt, il faut ensuite prendre une **collation** dans le courant de la matinée, afin de ne

pas arriver trop affamé à midi.

Vous pouvez prendre un **repas de midi** normal. Asseyez-vous pour manger et prenez votre repas si possible en compagnie. Évitez de consommer de l'alcool.

Il est important que vous fassiez une petite pause vers 17h et que vous preniez une **collation** de manière à pouvoir rester concentré jusqu'au repas du soir.

Vous devriez prendre votre **repas du soir** vers 19h30–20h. Profitez de votre pause principale pour cela et quittez si possible votre lieu de travail de manière à prendre votre repas dans un cadre agréable.

Après votre travail, vous aurez peut-être envie de manger quelque chose en compagnie de quelqu'un et de vous détendre. Veillez à ne consommer à cette heure que des aliments aisément digestibles (voir collation) et à ne boire ni café, ni thé noir, ni thé froid, ni coca. L'alcool n'est pas recommandé non plus.



La collation.

Tour de nuit (par ex. 22h–6h)

Après la fin du travail (vers 7h), prenez un déjeuner léger et détendez-vous. Ne perdez pas de vue que plus vous vous coucherez tôt, plus vous aurez de chances de bénéficier de suffisamment de sommeil.

Si vous avez la possibilité de prendre le repas de midi avec vos proches, nous vous recommandons de ne pas manquer cette occasion et même de vous lever exprès, si nécessaire.

Prenez un goûter au lever



Le petit déjeuner.

l'après-midi. Celui-ci ne doit pas être trop copieux puisque vous devrez prendre le repas du soir, pas trop copieux non plus, entre 19h et 20h. Entre minuit et 1h, faites une véritable pause.

Asseyez-vous et mangez quelque chose de léger et de chaud. Vers 4h–5h, rebelote: vous aurez besoin d'une nouvelle collation pour tenir pendant les dernières heures de travail.

Fi/Hes

Source: brochure « Travail de nuit ou par équipes, pauses et alimentation » du Secrétariat d'Etat à l'économie seco, numéro de référence 710.234.f. Il est téléchargeable sur Internet.

Suite de la page 10

C'est une tendance que j'observe de plus en plus souvent. Cela dépend toujours de la manière dont cela se fait. Mais il est très important de pouvoir apprécier son repas en toute tranquillité et avec tous ses sens. Car lorsqu'on mange debout ou en marchant, le corps ne vit pas ce moment comme il le devrait, c'est-à-dire que ce n'est pas un événement qui procure satisfaction. Chaque repas devrait procurer satisfaction. Du point de vue des calories, on en a déjà peut-être assez ingurgité mais le corps va bien vite signaler qu'il a de nouveau faim ou envie de quelque chose car il a le sentiment de n'avoir pas encore « vraiment » mangé. Et à la fin de la journée, on a probablement pris plus de calories que le corps n'en aurait réellement eu besoin puisqu'on a tout le temps grignoté. Pour cette raison, il vaut la peine de se donner si possible une fenêtre d'au moins une demi-heure pour un

repas principal et de s'asseoir quelque part en toute tranquillité où l'on se sent bien pour apprécier son repas. Cela a un tout autre effet sur le corps que si l'on mange en marchant ou en restant debout.

■ Que devraient contenir les distributeurs de produits alimentaires dans les locaux de pauses?

Ces automates sont remplis à 90% de sucreries car c'est ce qui se vend le mieux. Les employeurs devraient toutefois

« Les distributeurs Selecta sont remplis à 90% de sucreries car c'est ce qui se vend le mieux. Les employeurs devraient toutefois veiller à la santé de leurs collaborateurs. »

veiller à la santé de leurs collaborateurs et faire en sorte qu'ils puissent choisir une collation ou un repas sain. Aujourd'hui, du point de vue technique, il est possible d'offrir des produits alimentaires équilibrés de toutes les catégories. Par exemple, les produits laitiers peuvent être refroidis et il existe des sys-

tèmes d'élevateur pour fruits, mueslis ou menus entiers. Il existe des cantines qui préparent pour les automates des sandwiches frais ou, sur réservation, des repas que l'on peut retirer du distributeur et réchauffer au four à micro-ondes.

■ Est-ce que le four à micro-ondes dégrade la qualité d'un repas?

Je n'ai pas connaissance d'études scientifiques qui auraient prouvé cela. Il est bien

clair que pour les denrées alimentaires, le principe est que plus la préparation d'un mets est récente, mieux c'est. Là aussi, il faut faire appel au bon sens. Si l'on a des restes à disposition, rien ne s'oppose à les prendre avec soi pour pouvoir les réchauffer au four à micro-ondes. Et aussi de consommer de temps à autre

un plat précuisiné. Ces derniers contiennent en général trop peu de légumes ou de salade mais on peut parvenir à un équilibre en complétant son repas par une crudité ou un fruit. Il vaut la peine de jeter un coup d'œil aux ingrédients: si d'emblée graisse et sucre sont mentionnés, c'est qu'il y en a beaucoup.

■ Est-il vrai qu'il est sain de manger quelque chose de chaud?

Oui, c'est très recommandé, surtout la nuit. Les soupes aux légumes sont bien appréciées car elles couvrent justement le besoin en légumes. Il est par exemple recommandé d'en préparer de grandes portions et de les congeler pour pouvoir, après coup, les prendre par exemple dans une bouteille thermos ou pour les réchauffer au four à micro-ondes. Une soupe est un complément idéal au sandwich. Les employeurs devraient mettre à disposition des plaques chauffantes ou des fours à micro-ondes.

■ Un bon sandwich, c'est quoi?

Les pains noirs – aux céréales complètes, Graham, de seigle ou aux noix – ont un plus grand pouvoir de satiété que les pains blancs. Les noix surtout sont très saines en raison de leurs acides gras oméga 3. Il faut aussi veiller à la qualité de la garniture: au lieu de salami, saucisse de Lyon ou charcuterie qui sont des variantes plutôt grasses, préférer du jambon maigre, du rôti froid, des tranches de dinde ou de poulet, de la viande séchée ou, pour varier, du saumon, du thon ou de la truite fumée. Et au lieu de tartiner son pain avec de la mayonnaise, utiliser simplement du beurre, de la moutarde ou du fromage frais. Le sandwich peut être combiné avec une crudité ou un fruit, de sorte qu'on parvienne au modèle de l'assiette idéale comprenant les trois ingrédients principaux d'un repas équilibré.

Markus Fischer/jj

Journée de la branche rail à Neuchâtel

Clients-mystère de l'OFT: il faut réagir!

Le président René Tschantz désirait accueillir les participants à la journée de branche 2016 en ses terres... ou plutôt sur «son» lac! Beau succès pour cette journée, malgré le mauvais temps.

Gilbert D'Alessandro, président VPT, a regretté l'absence de certaines sections, même si, comme il l'a souligné, «l'important c'est que ces sections fonctionnent bien». Il est revenu sur un thème qui lui tient à cœur, la violence dans les transports publics, et a invité tous les participants à prendre connaissance de l'aide-mémoire expliquant le processus à suivre en cas d'agression. Il leur a demandé également de réserver un bon accueil à la demande de dons qui va leur par-



Ils étaient un peu plus d'une cinquantaine à participer à la journée de la branche Rail le 3 mars sur un bateau de la LNM, à Neuchâtel. Le lieu était symboliquement important, puisque la LNM vient de signer sa première CCT.

venir, pour la campagne AVS-plus. La commission centrale VPT a d'ores et déjà débloqué un montant de 1000 francs.

Enfin une CCT nationale?

Le président SEV, Giorgio Tuti, est revenu sur l'affaire

Crossrail, indiquant avoir l'intention de convoquer les grandes entreprises de transports marchandises pour mettre sur pied une CCT nationale pour le secteur. Il a appelé à manifester en septembre pour l'initiative AVSplus et contre la ré-

forme des rentes telle que présentée. Barbara Spalinger, vice-présidente SEV, est revenue sur le oui à la révision de la loi sur la durée du travail LDT, le jour précédent, au Conseil national. La loi adoptée prend en compte les requêtes du SEV, ce dont elle se réjouit. Reste à la faire passer aux Etats. En ce qui concerne les différends avec Transfair, elle a indiqué qu'un courrier de mécontentement avait été envoyé à la direction après qu'un président de section SEV se soit fait «attaquer» verbalement par un de leurs collaborateurs. Dans la même ligne, la problématique des petits syndicats qui n'atteignent plus les 7% de représentation nécessaire pour participer aux négociations avec les direc-

tions devra tantôt être abordée.

L'OFT utilise l'argent public à mauvais escient

La vice-présidente a informé les participants de la nouvelle démarche de l'OFT, qui va envoyer des clients-mystère sur le terrain afin de juger les prestations des transports publics. La branche rail s'est exprimée contre cette façon de faire et donné son aval à une réaction forte de la part du SEV.

En fin d'assemblée, les membres de la branche ont adopté deux résolutions à l'unanimité, une première concernant l'affaire «Taglang» (voir *contact.sev* n°4) et une seconde concernant Elvetino et la disparition des minibars.

Henriette Schaffter

«Il y a des nécessités écologiques, sociales et économiques de financer les transports publics»

Benoît Gaillard, collaborateur personnel de Nuria Gorrite, conseillère d'Etat vaudoise, était venu présenter le thème choisi par la VPT rail: «Le financement des transports publics». Pour lui, promouvoir les transports publics, c'est nécessaire pour la qualité de vie, la diminution de l'émis-

sion des gaz à effets de serre mais aussi pour assurer la compétitivité de manière durable, contribuer à la croissance et relier main-d'œuvre et employeurs. Il a cité l'exemple de l'entreprise Bobst à Lausanne, qui paie une partie du déficit de la ligne tl qui amène à leur entreprise. Ce genre

de financement de type privé est encore très rare en Suisse, puisque ce sont principalement les collectivités publiques et les usagers qui participent au financement. Il a ensuite mis en opposition deux logiques, celle de service public, qu'il défend, et celle de prestations purement commerciales. Deux systèmes opposés, l'un étant piloté par l'offre et sous monopole parapublic et l'autre étant piloté par la demande et faisant l'apologie de la mise en concurrence.

Les enjeux à venir selon lui dans ce domaine sont: combattre la tarification du style Mobility Pricing; conserver la desserte de base, point fort de la Suisse; éviter la mise en concurrence sauvage et repositionner le rail face aux transports routiers et aériens. A l'heure des questions, il a été interpellé sur TISA et a indiqué avoir beaucoup d'espoir à ce sujet, pensant que les opposants allaient réussir à faire entendre leur voix.

Hes



Benoît Gaillard a expliqué de long en large le financement des transports publics en Suisse. Derrière lui, le président de la branche, René Tschantz.

INFO

Elections: tous réélus!

Les six membres du **comité de la branche rail** ont été reconduits dans leur fonction. Il s'agit de **René Tschantz**, président (TransN), **Michèl Jaberg** (BLS), **Christoph Locher** (SOB), **Eleonore Wüthrich** (elvetino), **Heinrich Disch** (MOB) et **Andrea Sabetti** (FART). Les quatre représentants de la branche au **comité central VPT** ont également été réélus. Eleonore Wüthrich,

René Tschantz, Christoph Locher et Michèl Jaberg continueront à représenter la branche. La journée 2017 de la branche rail sera organisée à nouveau hors d'Oltén, mais le lieu exact n'est pas encore défini. A noter enfin que **Toni Feuz**, secrétaire syndical SEV, a repris depuis quelque temps la responsabilité de la branche rail, en remplacement de Jérôme Hayoz, qui a quitté le SEV.

■ Remise d'une résolution de la branche vente d'AS Ouest

«Nous voulons être des bons vendeurs!»

Le personnel de vente des CFF aimerait offrir à la clientèle un service optimal. Pour cela, il doit être au bénéfice d'une formation adéquate et demande la reconnaissance de l'employeur. C'est ce qu'il revendique dans une résolution.

Les guichets CFF vendent de moins en moins de billets de train pour se rendre d'un point A à un point B. Ceci est une réalité et le personnel de vente en est conscient. Il se sent toutefois dévalorisé lorsqu'il doit demander à la clientèle de bien vouloir utiliser les automates.

Service polyvalent

Le personnel voit son travail se

développer dans le sens d'un service polyvalent, à l'avenir encore plus qu'aujourd'hui. Cela implique de bonnes connaissances générales des produits afin de pouvoir conseiller la clientèle pour l'achat de n'importe quelle spécialité faisant encore partie de l'offre, même après la fermeture des agences de voyage. Et il s'agit d'assurer également le service après-vente.

Lors de la journée de la vente de la sous-fédération SEV-AS l'automne dernier, les membres ont adopté une résolution à l'attention de leurs supérieurs, pour demander que le profil professionnel soit conservé au niveau actuel. Ils craignent une dévalorisation entre autres parce que les CFF veulent introduire un apprentissage de commerce de détail pour une grande partie du personnel de la vente. Jusqu'à



Peter Zeier, chef de la vente desservie aux CFF, reçoit la pétition des mains de Ruth Schweizer, présidente de la branche de la vente, ainsi que du vendeur de voyages Mathias Schmid, de Peter Käppler, président central AS, et du secrétaire syndical Jürg Hurni.

présent, tout le personnel bénéficie d'une formation d'employé de commerce en transports publics.

Quelle valeur à leur travail?

Lors de la remise de la résolution au

responsable de la vente desservie, Peter Zeier, la présidente de la branche de la vente Ruth Schweizer a souligné que la fermeture des agences de voyage et des points de service a augmenté sensiblement l'insécurité du personnel de la vente. Et le vendeur de voyages Mathias Schmid de compléter qu'une formation qualifiée comme celle d'employé de

commerce en transports publics augmente d'autant plus les chances de développement au niveau de la carrière. Tout le monde est d'accord: «Nous voulons rester des vendeurs qualifiés afin de pouvoir offrir à la clientèle un service complet et compétent de A à Z, aussi bien dans les grands centres que dans la surface.»

pmo/mv



Le MOB (Compagnie du Chemin de fer Montreux-Oberland Bernois et ses entreprises associées) offre une large gamme de services et de prestations touristiques.

Afin de renforcer notre équipe de la gare de Montreux, nous souhaitons engager :

Un/e collaborateur/-trice commerciale vente à Montreux, avec remplacements à Blonay

Vos tâches :

- Accueil et conseil de notre clientèle nationale et internationale au point de vente des gares de Montreux et Blonay, ainsi que par téléphone et e-mail au Call Center de Montreux.
- Vente directe de titres de transport en trafic national et international ainsi que de produits de diversification.
- Traitement de certaines tâches administratives relatives au point de vente.

Votre profil :

- CFC d'employé de commerce, d'agent du mouvement ferroviaire ou formation équivalente.
- Sens de l'accueil et contact facile, bonne présentation.
- Esprit d'initiative, dynamique.
- Langue maternelle française, excellentes connaissances de l'allemand et de l'anglais
- Connaissance du système de vente Prisma est un atout.
- Vous considérez les horaires d'un travail irrégulier comme une chance pour une organisation flexible de vos loisirs.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à M. Nicolas Chervaz, responsable de la gare de Montreux MOB. ☎ 021 989 81 94 / E-mail : n.chervaz@goldenpass.ch.

Vous vous reconnaissez dans ce profil et souhaitez rejoindre une équipe jeune et motivée ? N'hésitez pas à adresser votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, CV, copies de diplômes, certificats et photo récente) à **MOB SA, Administration, case postale 1426, 1820 Montreux.**

Par e-mail : postulations@goldenpass.ch ou sur www.goldenpass.ch/fr/job

www.goldenpass.ch

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines. **ISSN** 1662-8462 **Tirage**: 10 690 ex. (total 43 020 ex.), certifié REMP au 8.12.2015 **Editeur**: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Vivian Bologna, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Anita Merz, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffner

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58
Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Préresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau www.mittellandzeitungsdruck.ch

La prochaine édition de **contact.sev** paraîtra le 7 avril 2016.

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 31 mars à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 29 mars à 10 h.

Sections

Samedi 19 mars ■ Section Travaux Arc jurassien
Glovelier
Hôtel-restaurant de la Gare
15h30
Assemblée générale

Nous avons le plaisir d'inviter nos membres à notre assemblée générale. A cette occasion, nous aurons le plaisir d'accueillir Daniel Froidevaux, secrétaire syndical, ainsi que les membres de la sous-fédération Travaux. Merci de vous annoncer d'ici le 17 mars auprès du secrétaire: daniel.hauri66@bluewin.ch, ou au 079 503 82 71. Venez nombreuses et nombreux! Merci

Judi 31 mars ■ Femmes SEV
Lausanne
Restaurant « Le Ticino » (en face du buffet de la gare)
dès 18h
Table ronde

Rendez-vous pour la nouvelle table ronde. Comme d'habitude, nous comptons sur un maximum de personnes. La bonne humeur est recommandée. Merci. Esther Geiser, 079 484 27 31.

Mardi 17 mai ■ AS Ouest
Lausanne
Hôtel Continental
18h15
Assemblée de printemps

Géraldine Savary, conseillère aux Etats (PS/VD) sera notre invitée. Elle nous présentera l'initiative AVSplus et répondra à vos questions sur ce sujet. L'assemblée sera suivie d'un repas offert par la section. Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous inscrire pour le repas jusqu'au 10 mai auprès de: SEV AS Ouest, case postale 1310, 1001 Lausanne, ou par e-mail ou tél. auprès de René Zürcher: ouest@as-online.ch ou 078 825 66 90.

Judi 26 mai ■ AS Berne
Berne
Hôtel Bern
17h30
Assemblée de printemps

Peter Lauener, responsable presse d'Alain Berset, sera notre orateur. Nous nous retrouverons à 17h30 pour un apéro offert par la section, puis l'assemblée débutera à 18h. Après l'assemblée, un repas est prévu sous forme d'apéritif dînatoire. Pour des raisons d'organisation, merci de vous inscrire auprès de Mani Schaffer, président de la section Berne, par e-mail m.schaffer@gmx.ch ou par tél. au 076 542 24 96.

Pensionnés

Mardi 29 mars ■ Amicale des pensionné(e)s du Jura bernois et de Bienne romande
La Neuveville
Restaurant du Marché
dès 12h
Sortie n°3

Nous nous délecterons d'une fondue chinoise à partir de 12h pour notre traditionnel dîner de printemps. Bienne départ à 11h52. Annoncez votre participation auprès de Marc Gilomen, au tél. 032 751 15 21, jusqu'au samedi 26 mars. A bientôt. **Votre serviteur: Jacques**

Mardi 12 avril ■ PV Genève
Genève
Place des Grottes 3
Université Ouvrière de Genève
14h30
Assemblée générale

Vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale de section. L'ordre du jour statutaire comprend les élections du comité. Une information détaillée sur l'initiative AVSplus vous sera présentée. Verrée offerte par la section. Venez nombreux, c'est toujours un bon moment d'amitié et de camaraderie.

Le comité

Loisirs

Samedi 7 mai ■ USSC Badminton
Schönbühl
Halle de sport VBS Sand
9h45
24^e tournoi amical USSC de badminton, organisé par l'USSC CT Badminton

Badminton avec plaisir! Pour joueurs de tous les âges et de tous les niveaux de compétence. Impliquez-vous, un plan de jeu spécial assure des jeux intéressants et suffisants pour tous. Sport et plaisir pour tous! Informations: Roger Baumann au 078 743 02 00 ou sur www.ussc.ch.

Samedi 25 juin ■ USSC Badminton
Interlaken
Halle de sport BZI
9h45
16^e championnat suisse USSC de badminton, organisé par l'ESV BLS

Tous les joueurs de badminton des transports publics peuvent participer. Les gagnants seront qualifiés pour l'équipe suisse des cheminots. Les joueurs amateurs sont également les bienvenus.



Gewerkschaft
des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel
des transports
Sindacato del personale
dei trasporti

Cours de
formation
pour les
membres
SEV

Recruter avec succès pour le syndicat

Date et horaire: 14 juin 2016, à 9h. Lieu: secrétariat central à Berne.

Contenu: Moi en tant que recruteur/recruteuse: instruments et méthodes de recrutement, exigences lors de l'entretien de recrutement et échange d'expériences entre les participant-e-s.

Public cible: responsables du recrutement, membres des comités de section, des sous-fédérations et toute personne intéressée.

Utilité du cours: les participants et participantes

- se plongent avec leurs stratégies dans le recrutement des membres

- élargissent leur répertoire d'instruments et de stratégies pour le travail de recrutement des membres

Animation de la journée: Elena Obreschkow et Baptiste Morier, coachs des sections SEV.

Traduction simultanée allemand/français.

Frais de cours membre: gratuit. Frais de cours non-membre: 250 francs

Inscription à bildung@sev-online.ch ou eveline.tanner@sev-online.ch



Tu as moins de 30 ans et tu ne travailles pas aux CFF...

Si tu es intéressé(e), la commission Jeunesse du SEV recrute afin que tu puisses représenter la sous-fédération de la VPT...

...alors tu es la femme ou l'homme que nous recherchons !

Tu amèneras des idées, des vœux ou les soucis de la jeune génération de la VPT dans cette commission. En participant aux débats, tu seras sur la même longueur d'onde que les autres membres. En plus, tu auras l'occasion de participer une fois par année à une séance du comité central de la VPT sur deux jours.

Annonce toi sans autre jusqu'au 30 mars 2016 sous info@vpt-online.ch ou jugend@sev-online.ch. → Informations supplémentaires: www.sev-young.ch

Décès

Addor Jeanine, veuve de Paul, Yverdon-les-Bains; décédée dans sa 85^e année. PV Vaud.

dans sa 81^e année. PV Vaud.

Andrey Bernard, chef de train, Sorens; décédé dans sa 89^e année. PV Fribourg.

Flavien Francis, conducteur, Saint-Brès; décédé dans sa 79^e année. VPT TPG Retraité(e)s.

Annen Raymond, fonctionnaire d'exploitation, Tolochenaz; décédé dans sa 85^e année. PV Vaud.

Gerber Pierre-André, contremaître, Veytaux; décédé dans sa 72^e année. PV Vaud.

Barthe Clairette, veuve d'Albert, Biel/Bienne; décédée dans sa 91^e année. PV Biel-Bienne.

Gitz Juliette, veuve de Pierre, Savièse; décédée dans sa 91^e année. PV Valais.

Chevalley Jean-Paul, collaborateur service des trains, Yverdon-les-Bains; décédé

Rithner Francis, sous-chef cantonnier, Croy; décédé dans sa 96^e année. PV Vaud.

Schuwey Jean, fonctionnaire d'administration pensionné, Romont FR; décédé dans sa 102^e année. PV Fribourg.

■ PV Neuchâtel

« Pétition RailFit » : les retraités sont solidaires avec les actifs

Voici le compte-rendu de l'assemblée du 8 mars aux Geneveys-sur-Coffrane.

Dans son rapport annuel, le président Yvan Renevey tire un bilan de l'année sur le plan national partant de l'abolition du taux-plancher le 15 janvier, en passant par le résultat préoccupant des élections fédérales du 18 octobre et terminant avec le changement d'horaire qui a amené de sensibles améliorations en terre neuchâteloise. Des remous de réprobation animent la salle quand est évoquée l'imposition fiscale des AG FVP. Suite à la diminution des recettes de la Confédération et des cantons qu'engendrera la réforme de l'imposition des entreprises, la conférence suisse des impôts jette son dévolu sur les petits

revenus des retraités.

Même si le renchérissement est au point mort selon l'indice des prix à la consommation, le pouvoir d'achat des retraités continue de baisser avec des rentes non indexées depuis 2004 et l'augmentation constante des primes d'assurance-maladie.

Dans notre section, l'effectif a passé de 299 à 289, conséquence de 14 décès et peu de nouveaux retraités. Le vieillissement de la section se poursuit inexorablement: en 2009, les plus de 90 ans représentaient 3% de nos membres. En 2016, on est passé à 15%.

Quelques changements ont eu lieu au comité, Philippe Spack a démissionné pour raisons de santé. Il est remplacé par Véronique Quartier. Yvan Renevey, qui a cumulé pendant 4 ans les fonctions de président et de caissier, a pu remettre cette

dernière tâche à Jean-Bernard Egger.

Le SEV salue l'initiative du BLS de réintroduire le contrôle dans les RegioExpress. Les CFF s'en inspireront-ils sur la ligne de faîte du Gothard en décembre prochain ?

Les membres de la PV Neuchâtel sont solidaires avec les actifs et ont signé la pétition contre le programme insensé RailFit 20/30. La position des dirigeants CFF a choqué nos membres: au lieu de rester neutre, ils ont déclaré qu'ils n'étaient pas opposés à la construction d'un deuxième tube routier au Gothard. La position du conseiller d'Etat Laurent Kurth a également été jugée inopportune. Comment peut-on déclarer que les cantons votant non au Gothard pourraient être privés de la manne fédérale pour leurs projets ferroviaires et routiers ? **Ry**

Sous-fédération ZPV

Sections : changements positifs en cours

La première séance du comité central ZPV a eu lieu le 16 février.

Le thème de l'évolution au sein du personnel des trains a été abordé, entre autres. Linus Looser, directeur de VM (Gestion du trafic), et Erich Rutschmann, directeur de la planification, sont venus nous informer à ce propos. Malheureusement, rien de bien nouveau n'a été communiqué. Ce qu'il est important de savoir, c'est que la direction de VM clame encore très fort que nous sommes le visage des CFF!

Malheureusement, il y a toujours plus de prestations ZK (un seul agent accompagne le train). La secrétaire centrale, Janine Truttmann, a rappelé aux personnes présentes d'annoncer toutes les suppressions de tours à zk@zpv.ch.

Roger Gander, représentant du trafic régional Est a remis une veste jaune à Linus Looser, en l'invitant à venir accompagner le personnel des trains durant une nuit dans le S-Bahn, pour constater les problèmes de sécurité.

Actualités des sections

La relève est encore et toujours un sujet préoccupant dans de nombreuses sections. Mais il semblerait qu'il y ait des changements positifs dans certaines régions. Lors des assemblées générales, de nouveaux membres de comité ont pu être élus ou d'autres se sont mis à disposition pour l'année prochaine.

Les dates des cours Movendo ZPV (en avril) sont affichées dans les dépôts. Le comité ZPV se réjouit d'un bon nombre d'inscriptions. Les délégués RhB informent que les négociations salariales sont terminées, avec 4% d'augmentation réparti sur quatre ans. Le représentant de la CoPe VM a informé que le processus concernant les connaissances linguistiques du personnel des trains est actuellement examiné. Malheureusement, le chef VM a décidé que le personnel des trains ne pourrait plus « piloter » le train en cas de perturbation à l'avenir. Mais cela n'aura pas de conséquences négatives sur la classification et donc le salaire du personnel des trains.

Janine Truttmann

Génération 50plus: meilleure protection et perspectives

Une journée de formation et d'échanges en collaboration avec l'USS sur la situation économique et sociale des travailleurs et travailleuses âgé-e-s, ainsi que les stratégies syndicales pour améliorer leur statut et leurs conditions.

Vendredi 1^{er} juillet 2016, de 9h à 16h30, hôtel NH, Fribourg

De plus en plus de travailleurs et travailleuses âgé-e-s rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Ils/elles sont plus fortement touché-e-s par le chômage de longue durée lorsqu'ils/elles perdent leur emploi et, malgré des recherches intensives et de bonnes qualifications, n'en retrouvent souvent plus. Après avoir épuisé leurs droits aux indemnités, des milliers d'entre eux/elles aboutissent fréquemment à l'aide sociale et leur prévoyance vieillesse en est également affectée.

Durant cette journée d'étude, l'éclairage sera porté sur les mesures facilitant le maintien des travailleurs/euses âgé-e-s sur le marché de l'emploi telles que protection contre les licenciements, formation continue, protection plus étendue contre la péjoration des conditions de leur retraite.

Intervenant-e-s:

- Doris Baumgartner, sociologue
- Paul Rechsteiner, président de l'USS et conseiller aux Etats
- Daniel Lampart, économiste en chef USS
- Jean Christophe Schwaab, conseiller national
- Doris Bianchi, adjointe du premier secrétaire USS
- Joëlle Racine, responsable de formation Unia
- Barbara Spalinger, vie-présidente SEV
- Andreas Rieger, secrétaire national Unia

Frais de la journée: gratuit pour les membres d'un syndicat (Unia, SEV, syndicom, ssp, Garanto et Nautilus), 230 francs pour les non-membres.

Traduction: traduction simultanée pour les exposés du matin; pas de traduction pour les ateliers durant l'après-midi (ateliers bilingues).

Inscription: Movendo, 031 370 00 70, info@movendo.ch, www.movendo.ch



Linus Looser, chef Gestion du Trafic, s'est vu invité à accompagner le personnel des trains une nuit dans le S-Bahn.



Une longueur d'avance. 

Environ 3000 collaborateurs motivés veillent à ce que chaque année 60 millions de passagers et chaque jour 35 000 tonnes de marchandises arrivent à destination de manière fiable et sûre. Nous participons activement à l'organisation du chemin de fer et des transports publics et, forts de notre ancrage régional, nous sommes près de nos clients. Venez rejoindre notre équipe dynamique de mécaniciens de locomotive au poste de

Mécanicien(ne), catégorie B à Fribourg, Neuchâtel et Berne

Le défi qui vous attend: vous amenez, à bord des trains voyageurs de BLS, nos voyageurs à destination en toute sécurité et de manière ponctuelle. Au sein du trafic régional, vous gardez par ailleurs un service clientèle professionnel et contribuez à la bonne image de notre entreprise.

Votre profil: vous avez validé avec succès une formation continue de mécanicien(ne) sur locomotive de catégorie B, conformément à l'OVCM. Vous êtes par ailleurs titulaire d'un permis de conduire de catégorie B pour les véhicules routiers. Votre sens marqué du service vous permet de répondre activement aux besoins de nos clients. De langue maternelle française ou allemande, vous maîtrisez l'autre langue au niveau A1 (Telc ou Delf).

Montez à bord! Au sein d'un environnement personnalisé et valorisant, vous bénéficierez des conditions idéales pour mettre en avant vos atouts et vos idées et contribuer à l'avenir de BLS. Vous serez conquis par la diversité qu'offrent les transports publics.

Vous voulez faire bouger les choses? Vous trouverez des informations complémentaires ainsi que le descriptif détaillé des postes sur www.bls.ch/jobs

fiable, ambitieux, sympathique



www.bls.ch

Angle droit

Les droits des victimes dans la procédure pénale

Un cas de protection juridique.

Le team de protection juridique du SEV est régulièrement confronté à des cas où le personnel d'accompagnement des trains subit des agressions de la part de passagers. Quels sont les droits de ces personnes victimes d'un délit?

Lors d'un contrôle des titres de transport, l'agent de train Z. se fait soudainement agresser par un passager. Il en résulte une fracture du nez ainsi que des écorchures et contusions au visage. S'ensuivent plusieurs consultations médicales et une intervention chirurgicale. Après deux mois d'incapacité de travail à 100 % et un mois à temps partiel, Z. peut finalement reprendre son activité comme agent de train.

Dans le code suisse de procédure pénale, il est clairement spécifié qui a quel

rôle dans la procédure. On distingue entre les « personnes ayant subi un préjudice » de manière générale et les « victimes » en particulier. Au sens du CPP, sont victimes les personnes qui ont subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à leur intégrité corporelle, sexuelle ou psychique (art. 116 al. 1 CPS). Seules les personnes ayant le statut de victime ont certains droits qui vont au-delà des droits ordinaires prévus par la procédure pénale.

Droit à l'information

Le droit à l'information doit permettre à la victime de s'orienter dans la procédure pénale et défendre ses intérêts légitimes. La police et le ministère public sont tenus d'informer la victime de manière exhaustive sur ses droits et obligations: notamment l'existence de l'aide aux victimes et des centres de consultation LAVI, ainsi que la possibilité de pouvoir

se porter partie plaignante lors de la procédure. Dans la pratique, ceci se fait au moyen d'un formulaire adéquat. Si la victime veut participer à la procédure (partie plaignante), elle a le droit de consulter le dossier. Indépendamment du fait qu'elle se constitue ou non partie plaignante, la victime a le droit d'être informée si la personne poursuivie est en détention préventive, en détention ou a éventuellement tenté d'échapper à la justice. La victime doit être tenue au courant d'office en cas de suspension de la procédure pénale ou de condamnation.

Droits de propriété

La procédure pénale ne doit pas être un fardeau pour la victime. A sa demande, les autorités pénales peuvent éviter une rencontre directe avec la personne mise en cause. On ne doit avoir recours à une confrontation (présence physique dans la même pièce) entre la vic-

time et l'accusé qu'à titre exceptionnel si l'accusé ne peut pas profiter de son droit d'être entendu d'une autre façon ou si des intérêts prépondérants de la poursuite pénale exigent cette confrontation.

La victime a le droit d'être accompagnée par une personne de confiance lors de toute la procédure. Le droit d'être accompagné est garanti à tous les stades de la procédure pénale et pour l'ensemble des démarches. En plus d'une personne de confiance, la victime peut être accompagnée par un avocat. La personne de confiance doit avant tout apporter un soutien psychosocial à la victime et l'avocat la conseiller en matière de droits procéduraux.

Droits de participation

Si la victime veut participer activement à la procédure pénale (donc se constituer partie plaignante), elle doit l'annoncer aux autorités de

poursuite pénale jusqu'à la fin de la procédure d'enquête préalable. En tant que partie plaignante, la victime prend part à la procédure et bénéficie de divers droits de participation (tels que le droit de consulter le dossier, l'accès aux preuves, aux propositions relatives aux moyens de preuves, au recours éventuel aux voies de droit). En outre, elle peut demander une poursuite ou des sanctions à l'encontre de la personne coupable de l'infraction (plainte pénale) ou faire valoir une demande pour dommages et intérêts ou réparation du tort moral (action au civil). Elle profite ainsi d'une procédure simplifiée et moins onéreuse.

Soutien par le team de protection juridique du SEV

L'agression a non seulement porté un préjudice physique à Z., mais elle a également des conséquences financières pour lui en tant que père de famille. Grâce au soutien du team de protection juridique du SEV, il peut intenter une action au civil en parallèle à la procédure pénale pour demander un remboursement des frais qu'il a dû supporter ainsi qu'une indemnisation équitable pour le tort subi.

L'équipe de protection juridique SEV

200 arbres pour la forêt protectrice plantés dans le Jura grâce à la coopération entre le SEV et Helvetia Assurances.

Le SEV a un partenariat avec Helvetia Assurances, depuis que celles-ci ont repris SEV-Assurances. Cela signifie d'une part que les membres SEV ont des avantages au niveau des offres de conseil et bénéficient de conseillers spécialisés. D'autre part, Helvetia a demandé au SEV de s'engager à ses côtés pour les forêts protectrices en Suisse.

Pour chaque membre SEV qui demande un conseil en assurances soit en allant sur la page internet helvetia.ch/sev soit en renvoyant la carte-réponse SEV, Helvetia plante un arbre dans une forêt protectrice. Le membre SEV reçoit alors un certificat, ainsi que le SEV en tant qu'entité.

Les deux responsables du partenariat, Samuel Rohner de Helvetia et l'administrateur des finances SEV Aroldo Cambi, se sont rendus en forêt pour cette remise du certificat. Il est attesté sur ce document que 200 arbres protecteurs ont été plantés au nom du SEV dans le canton du Jura. Avec cet engagement, Helvetia souhaite en particulier de sécuriser les personnes, les objets, les pistes de ski de fond, les chemins de randonnée et les voies de circulation en Suisse et de les protéger contre les dommages naturels. Davantage d'informations à ce sujet sur le site d'Helvetia.

pmo/Hes



Aroldo Cambi reçoit le certificat des mains de Samuel Rohner.

« Personal stop » supprimé et annuités 2016 restaurées

Genève: la mobilisation de la fonction publique a porté ses premiers fruits

La situation a quelque peu évolué à Genève depuis l'extraordinaire mobilisation de la fonction publique à la fin de l'année 2015. Les dizaines de milliers de grévistes, les manifestations massives ainsi que les 20 000 signatures contre le « Personal stop » ont porté leurs fruits: le Grand Conseil a retiré ce projet.

Les annuités 2016 ont aussi été restaurées. Toutefois, ces victoires d'étapes ne doivent pas faire oublier que les négociations avec le Conseil d'Etat sont au point mort. L'échéance des négociations a donc été repoussée d'un mois.

« C'est bien grâce à la mobili-

sation du personnel et aux 20 000 signatures pour le référendum contre le « Personal stop » récoltées en quelques semaines que le MCG a retourné sa veste », commente Marc Simeth, président du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné. Même si le parti populiste s'est bien gardé de l'avouer, il s'est néanmoins joint à la gauche pour abroger ce projet extrêmement radical. Le peuple ne votera donc pas sur ce texte accepté le 13 novembre dernier par la droite et le MCG, en plein mouvement de contestation de la fonction publique genevoise. « Personal stop » voulait un durcissement du mécanisme de frein à l'endettement, à savoir le gel des embauches tant que la dette se situait au-dessus de 8 milliards de francs, contre 12,7 actuel-

lement. Aucun poste de fonctionnaire n'aurait alors pu être créé sans qu'un autre soit supprimé ailleurs.

« Chaque gréviste peut se dire que la lutte a payé »

Egalement à mettre sur le compte de la mobilisation du personnel, selon Marc Simeth, la restauration de la progression salariale (les annuités) pour 2016: « Chaque manifestant-e, chaque gréviste, qui s'était vu taxé d'extrémiste, de profiteuse ou de touriste par une certaine frange de la population et une partie des collègues, et qui avait vu son salaire de fin d'année raboté de plusieurs centaines de francs, peut aujourd'hui être fier et dire que la lutte a payé. » Le Comité unitaire de lutte des services publics rappelle toutefois que le respect

de la disposition légale qui prévoit des annuités ne peut se faire au détriment de l'emploi ou des prestations.

Niet sur toutes les propositions du personnel

Car la lutte ne s'arrête pas là. En effet, les négociations avec le Conseil d'Etat sur les mesures structurelles sur le personnel sont au point mort. Le gouvernement veut toujours réduire la voilure de 5 %, notamment en augmentant le temps de travail, en facilitant les licenciements ou encore en ne repourvoyant pas les postes laissés vacants. « Pour l'instant, le Comité unitaire obtient un « Niet » sur toutes ses propositions de répartir différemment les richesses entre les départements et les services », déplore le syndicaliste. Le Conseil d'Etat s'était pourtant en-

gagé en décembre à ouvrir des discussions sur de nouvelles recettes également. Mais ni un bouclier fiscal, ni une imposition de solidarité des hauts revenus, ni la récupération des bénéficiaires des régies publiques ne trouvent grâce à ses yeux. Face à cette impasse, l'échéance des négociations a donc été repoussée d'un mois, au 22 avril. Et la dernière assemblée du personnel a demandé que soit relancée la pétition unitaire « Non aux mesures structurelles du Conseil d'Etat ». Mais tout peut encore changer d'ici fin mars, quand le Conseil d'Etat présentera ses comptes qui pourraient être bien meilleurs que prévu. En attendant, le personnel reste mobilisé.

uss

Une nouvelle étude prouve le rôle positif joué par les syndicats dans la protection de la santé

Plus le syndicat est fort, meilleure est la santé

Plus le syndicat est présent dans l'entreprise, moins il y a d'accidents et, donc, meilleure est la protection de la santé sur le lieu de travail. Une nouvelle étude* de l'Institut de recherche allemand sur l'avenir du travail IZA, de Bonn, le prouve.

Les personnes directement concernées le savent depuis longtemps pour en avoir fait elles-mêmes l'expérience. Dans les entreprises où les syndicats sont actifs à travers des conseillers et conseillères juridiques, des secrétaires, des militant(e)s syndicaux ou des personnes de confiance, les choses vont mieux. En effet, les lois sont plus facilement respectées, la sécurité au travail

s'en trouve améliorée et le nombre d'accidents et de cas de maladies professionnels diminue. Conséquence: la satisfaction au travail augmente sur le long terme, ainsi que la productivité des travailleurs et travailleuses.

Scientifiquement prouvé

Une étude scientifique confirme donc aujourd'hui le rôle positif joué par les syndicats concernant la santé au travail. L'institut de recherche allemand précité vient de présenter les résultats d'une vaste étude réalisée par deux chercheurs. Celle-ci prouve, sur la base de données fournies par les offices américains du travail, que la santé des travailleurs et travailleuses est meilleure dans les entreprises où les syndicats sont actifs. Lorsque quelque chose cloche

en matière de conditions de travail, lorsque, par exemple les dispositions de protection de la santé figurant dans la loi sur le travail ou les directives de la loi sur l'assurance-accidents ne sont pas respectées, les travailleurs et travailleuses viennent frapper à la porte du syndicat. Donner des conseils fait partie de leurs missions de base. Les travailleurs et travailleuses se défendent rarement eux-mêmes dans ces situations. Ils ne connaissent pas assez bien la façon de procéder des inspecteurs du travail. La même remarque s'applique aux commissions du personnel. Le syndicat leur apporte alors une aide en fournissant des conseils et, si nécessaire, en agissant, car, tant aux Etats-Unis qu'en Suisse, les syndicats ont aussi la qualité pour porter plainte.

Essentiel: des CCT de qualité

Les dispositions légales sur la sécurité et la protection de la santé au travail sont correctement appliquées surtout là où des syndicats forts et indépendants ont pu négocier, aux plans de l'entreprise ou de la branche, de bonnes conventions collectives de travail (CCT). Cela, parce que ces dernières leur garantissent un accès aux informations ainsi qu'aux lieux de travail. Grâce à cela, ils découvrent rapidement les abus et peuvent en avvertir les inspecteurs du travail. En outre, les CCT contiennent souvent, en matière de protection de la santé, des dispositions qui vont plus loin que celles de la loi. Le résultat de cette étude n'étonne par conséquent pas: les travailleurs et travailleuses sont mieux protégés au travail contre les risques pour leur

santé lorsqu'ils se trouvent dans des entreprises soumises à une CCT et où le partenariat social est institutionnalisé.

Le fait que ce rôle du partenariat social fonctionne vient tout récemment d'être reconnu pour la première fois dans la législation suisse concernée. De fait, avec le nouvel article 73a de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail, les travailleurs et travailleuses peuvent désormais renoncer à enregistrer leur temps de travail si les partenaires sociaux se mettent d'accord sur des mesures sanitaires contre les risques psychosociaux.

uss

* Aaron Sojourner/Jooyoung Tang, *Effects of Unionization on Workplace-Safety Enforcement: Regression-Discontinuity Evidence*, IZA-Diskussionspapier Nr. 9610, Bonn 2015.

Les actions du SEV et d'Unia montrent leurs premiers effets

Et Elvetino réagit enfin

La réaction explosive des syndicats a fait bouger les choses du côté d'Elvetino. Les premières mesures sont mises en place.

En janvier, Elvetino naviguait à contre-courant. Les suppressions des minibars annoncées pour fin 2017 a suscité beaucoup de critiques dans la population. Même l'émission de télévision « Kassensturz » (l'équivalent en Suisse allemande de « A bon entendeur ») a dévoilé un climat malsain de méfiance et une mauvaise gestion du personnel.

Le SEV, qui est partenaire social d'Elvetino aux côtés d'Unia, a de plus critiqué une nette détérioration des tableaux de service et la pratique d'engagement d'auxiliaires. Et surtout, il y avait d'immenses manquements dans la communication et la collaboration avec les partenaires sociaux. L'information lacunaire sur la décision concernant les minibars, aussi bien au niveau de la commission du personnel que des syndicats, a été la

goutte qui a fait débordé le vase!

Eviter le tribunal arbitral?

Le personnel a décidé à l'unanimité, lors d'une assemblée, de suivre le comité de section et de déposer une plainte auprès du tribunal arbitral. Cette annonce a permis de secouer la direction d'Elvetino qui a alors entrepris des discussions informelles pour voir ce qui pouvait être fait afin d'éviter le dépôt de cette plainte.

Regula Bieri, secrétaire syndicale SEV et cheffe des négociations dans le dossier Elvetino, parle de la bonne volonté de la direction, qui veut corriger ses fautes et apporter des améliorations. « Un contrôle des tableaux de service est déjà en cours et l'engagement fixe des auxiliaires a commencé ». Elle salue aussi surtout la promesse d'Elvetino d'améliorer la communication. « Cela fait des années que nous avons le sentiment de ne pas être pris au sérieux en tant que partenaire social; cela semble enfin changer. »

Des signes positifs

Elle trouve cependant qu'il est



Les mini-bars sont bientôt sur la voie de garage, mais les problèmes ne sont pas encore réglés.

encore un peu trop tôt pour parler d'une victoire. « Elvetino a réagi très positivement à nos critiques et nous savons l'apprécier. Si Elvetino continue sur cette lancée, on pourra parler d'un vrai partenariat social, ce qui a toujours été notre objectif. »

La plainte n'a pas encore été déposée auprès du tribunal arbitral. C'est maintenant au comité de section de revoir sa décision. Aussi bien le personnel, les syndicats que la

CoPe vont désormais observer avec grande attention l'évolution des choses. Regula Bieri souligne: « Pour nous, il ne s'agit pas d'éviter le conflit avec Elvetino, mais bien d'obtenir le meilleur pour nos membres, à savoir les employé-e-s d'Elvetino. »

Ouvert aux demandes essentielles

Parallèlement à l'engagement annoncé des auxiliaires, l'avenir du personnel non mobile,

donc les employés Segafredo, qui vont perdre leur travail vu que ces lieux de vente vont être fermés, est au premier plan des préoccupations des syndicats. « Elvetino s'est montré ouvert à nos demandes », a souligné Regula Bieri. Les auxiliaires ont notamment reçu des offres d'engagement fixe, les délais de préavis ont été assouplis et si la vente ne devait pas aboutir, un plan social serait négocié.

Peter Moor/Hes

Photomystère: « Où cette photo a-t-elle été prise? »



Le concours de **contact.sev**

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant-e sera tiré-e au sort parmi les réponses correctes et gagnera un couteau de poche Outrider aux couleurs du SEV.

Solution du concours paru dans contact.sev n° 4:

l'entrée de l'ancien hall de gare d'Altstätten (SG), où il y a désormais un salon de coiffure.

Le sort a désigné **Ernst Speiser**, domicilié à Reinach BL, et membre de la PV Bâle.

Il gagne un chèque Reka d'une valeur de 40 francs.

Conditions de participation:

Par carte postale Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

Par e-mail Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet Rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 30 mars 2016